

L'ACTION CATHOLIQUE

Organe de l'Action Sociale Catholique

"Inspirare omnia in Christo"

L'école au Conseil

Vendredi, le 28 février 1914

L'école a eu l'honneur d'un débat mercredi dernier au Conseil législatif. Ceux qui ont lu le rapport qu'en a publié notre journal ont pu se convaincre que M. le docteur Choquette avait soigneusement préparé le discours qu'il a prononcé à cette occasion. Nous ne songeons nullement à lui en faire un reproche. Ce nous est toujours un motif de satisfaction profonde de voir les élèves de nos collèges donner des preuves si tangibles de l'excellence de la formation qu'ils y ont reçue. Mais si les qualités extérieures de la harangue sont apparentes, les éléments qui en font la trame, et qui ne sont le fait que de l'orateur lui-même, ont une valeur beaucoup moindre. Et nous regrettons d'avoir à faire remarquer que, dans une question de cette importance, l'honorable M. Choquette ait choisi, pour les habiller de phrases harmonieuses, des arguments et des idées d'une valeur aussi contestable.

Le premier soin d'un orateur désireux d'élever la voix sur un sujet, est de prendre tous les moyens de se renseigner. M. le docteur Choquette les a-t-il pris ? Nous voulons le croire, mais il n'y paraît guère.

Sans nous attarder à peser l'inconcevable mauvais goût qui a présidé à son rapprochement entre la province de Québec et la Russie bolchéviste, nous ne pouvons nous empêcher de penser que si, après avoir écouté ou lu le discours du député de St-Hyacinthe, il avait pesé et compris la discussion prolongée qui l'a suivi, s'il avait analysé les décisions qu'il a provoquées, ses paroles auraient été tout autres.

L'obligation scolaire est une mesure d'exception, qui ne peut être justifiée que par des circonstances particulières. Le fait qu'elle n'existerait dans tous les pays du monde, à part la province de Québec, ne serait nullement une raison, pour cette dernière, de l'adopter. Si nous ne nous trompons, l'école neutre est aussi répandue que l'école obligatoire ; cependant lequel des nôtres oserait soutenir que nous devons l'adopter si nous ne voulons pas être comparés aux Bolchévistes russes. Des lois de divorce ont été édictées par les gouvernements de presque tous les pays du monde, y compris celui de Lénine et des Trotsky, qui oserait en conclure que celui de Québec doit en voter à son tour, s'il ne veut pas mériter le titre d'arrière ? Non, ce premier argument, véritablement enfantin, ne méritait pas d'être invoqué, fut-ce d'une manière voilée, dans une enceinte comme celle du Conseil législatif.

En fait à prouver dans ce débat, est-ce que la situation exceptionnelle, nécessaire pour justifier l'imposition de l'obligation scolaire, existe dans la province de Québec.

Pour cela, la discussion ne peut rouler autrement que sur les statistiques.

M. Choquette, après M. Bouchard, attaque, quoique d'une manière assez indirecte, la valeur de ces statistiques. Nous ne songeons nullement à lui en faire un reproche. Il exerce un droit.

Séulement, un homme cultivé, et surtout un législateur, ne doit pas exercer ce droit à la manière du premier badaud venu qui cause de couleurs à la façon d'un aveugle. Un Bouchard peut à face avec ses erreurs et ses calomnies, il peut répondre : Que voulez-vous, je n'ai qu'un tire-fois ! Mais un homme qui veut être pris au sérieux ne tient pas un pareil langage.

Par exemple si M. le docteur Choquette avait pris la peine de se renseigner, il n'aurait pas répété, dans sa réplique à M. Chapais, l'impétit du député de St-Hyacinthe au sujet de la différence entre les chiffres de la fréquentation scolaire et ceux de la population d'âge scolaire, tels que recueillis par les inspecteurs d'écoles à une époque, et par les secrétaires municipaux à une autre. M. Magnan a donné là-dessus à l'Université Laval des explications aussi franches que nettes et claires. Beaucoup de journaux les ont répétées et en ont même donné de nouvelles.

D'autre part, la conclusion de M. Choquette que nos statistiques scolaires sont trop favorables à notre système pour être vraies, est d'une puérilité dont l'honorable conseiller législatif aurait dû avoir conscience : que dirait-il lui-même, par exemple, de l'interlocuteur qui viendrait lui soutenir que les bonnes notes recueillies par les beurres et les fromages de Québec ne valent rien parce que celles obtenues par les beurres et les fromages d'Ontario sont inférieures ?

Enfin, M. le docteur Choquette paraît s'être tout à fait mépris sur la signification de l'acte du Conseil de l'Instruction publique demandant une enquête au sujet des statistiques scolaires. Nos évêques et les laïques distingués qui siègent avec eux n'ont nullement montré par là de la défiance envers nos statistiques. Constatant qu'on en mettait la valeur en doute, en certains milieux, ils ont pris le moyen le plus pratique de se renseigner et de satisfaire la conscience publique, et ils attendent loyalement les résultats de cette enquête.

Si M. le docteur Choquette, pressé par les événements, éprouvait le besoin de se renseigner plus tôt, il aurait pu le faire autrement qu'en vaticinant sur des notes qui n'en peuvent mais. Il aurait pu, par exemple, faire comme certains journalistes que nous connaissons, qui se sont mis sur les chemins et ont été voir les choses de leurs yeux. Il n'aurait peut-être pas rapporté de ce pèlerinage des renseignements absolument complets et inattaquables, mais il y aurait acquis des lumières propres à rendre le fonds de son discours digne de la forme, et à laisser en bien meilleure posture dans l'opinion publique, le dernier conseiller législatif qui ait parlé des écoles dans notre chambre haute.

palmeurs du même combat et de même langue. Pour ce qui est de la bonne lecture française instructive, saine, amusante, elle brille par son absence.

Et c'est ainsi qu'on sacrifie au snobisme, qu'on fait de la publicité à des revues sans valeur, au moins pour nous, qu'on plein pays canadien français, on officie partout de l'anglais, et qu'on se fait passer pour anglais, qu'on fait l'affaire des ennemis de notre langue, qu'on concourt à l'expansion d'idées sottes, fausses, qu'on évite d'encourager de nos excellentes publications de langue française du Canada et de la France. Et tout cela, soit par snobisme, soit faute de penser plus loin que le bout de son nez ! Soyons donc patriotes autrement qu'après un banquet et dans les romanesques périodes des discours de la Saint-Jean-Baptiste. Soyons donc logiques, une bonne fois. Aidons-nous donc nous-mêmes en aidant les nôtres. Il y a pourtant assez de nos ennemis pour faire la guerre à notre langue, à notre esprit français. Pourquoi leur tirer la main forte. C'est ce que font, à leur insu, ceux qui n'ont que de telles lectures à offrir à leurs clients. Et on s'étonne ensuite de constater l'expansion des idées anglo-américaines et protestantes ; mais on nous en imprègne partout.

Il y a tant de bonnes publications à répandre et à encourager. Citons seulement "Le Canada Français", la "Revue Trimestrielle", l'"Action Française", la "Revue Canadienne", "Le Bulletin des Recherches historiques", "L'Enseignement primaire", "Le Semeur", la "Temperance", la "Vie Nouvelle", la "Revue Nationale", "Un Canadien errant", "Les Cloches de Saint-Basile", "La Musique", etc.

Parmi les revues françaises, signalons le "Correspondant", les "Études", le "Pèlerin", le "Noël", "L'Etoile Nocturne", le "Mois Littéraire et pittoresque", la "Réponse", "L'Univers", les "Nouvelles religieuses" etc. etc.

Personne ne pourra nier que ces revues ne conviendront pas mieux sur nos trains, dans nos gares, dans les salles d'attente que ces épais amas d'inepties anglo-protestantes qu'on y déverse.

Nous ne voulons pas dire qu'on ne doit offrir aucune revue anglaise. Mais que l'on conserve la première place aux nôtres, et que les revues anglaises que l'on placera sous la main d'un client soit irrésistibles au point de vue des idées et de bonne tenue littéraire. "L'America", de New-York, la "Fortnightly Review", de St-Louis (Missouri), le "Catholic Extension", de Chicago, le "Tablet" de Londres, la "Lamp", de New-York, sont de celles-là.

Pour ce qui est des publications qui ne sont guère que des diversaires de matérialisme, de grossièreté, d'ambiguïté et d'ambivalence, qui donnent en outre aux étrangers l'impression qu'il n'y a que peu ou pas de français dans notre province, opposons notre littérature à nous, ainsi que la bonne littérature française. Les Américains et les Français s'en porteront bien mieux.

LA CONSECRATION DES ARMEES ALLIEES.

On savait que dans le cours de juillet dernier le maréchal Foch avait consacré les armées alliées au Sacré-Coeur ; mais on ignorait quel jour et en quel endroit le généralissime avait accompli ce grand acte de foi. C'est le 18 juillet, dans l'église de son quartier général, au village de Bombon, en Brie, à quatre lieues au nord-est de Melun, au moment où les vagues teutonnes entamaient le front allié au sud de la Marne que Foch faisait cet acte mémorable.

Il semble que le Sacré-Coeur n'attendait que ce geste pour déchaîner la victoire de la France et de ses alliés, car ce matin là même, les armées françaises arrêtaient définitivement l'avance teutonnes et commençaient à vaincre la vaste offensive allée qui, sans encombre, se continuait jusqu'à la signature de l'armistice par les Allemands vaincus, le 11 novembre, en la fête d'un des patrons de la France, Saint-Martin.

Et nous aurons fait travail utile pour la conservation et l'expansion de notre civilisation catholique et française en Amérique.

J.-T.-N.

Les gros navires allemands de l'amarine marchande serviront de transports pour ramener aux Etats-Unis, les troupes expéditionnaires américaines.

EN FRANÇAIS.

Au point de rencontre des deux rues principales d'un joli village, en plein sur une route très fréquentée par les touristes, vous voyez de larges enseignes se détachant des façades des établissements de commerce, s'allongeant au-dessus des trottoirs et se balançant au vent avec les inscriptions : Hot Bivoli, Ice Cream, Semi ready Tailoring, etc.

Vous êtes, croyez-vous, quelque part dans l'Ontario ou dans les Etats-Unis ? Détrompez-vous ; c'est sur la route nationale de Québec à Montréal, dans un village canadien-français situé assez près de Québec, que battent au vent ces enseignes de l'esprit de bêtise et de snobisme de certains de nos nôtres.

C'est ainsi que, lâchement, sottement, nous faisons le jeu de nos ennemis, nous donnons aux étrangers l'impression que même dans notre province le français n'est guère en vogue, qu'il n'est la langue que d'un groupe insignifiant.

Pour que notre langue soit respectée, commençons par la respecter nous-mêmes. Ce sont des détails comme celui que nous venons d'indiquer qu'il faut surveiller. Qu'on les attaque un à un. Si, dans le cas dont nous parlons, quelqu'un du village en question demandait aux propriétaires de pareilles enseignes de les refaire en français, si, en cas de refus, plusieurs de leurs clients leur annonçaient qu'ils s'adresseraient ailleurs au cas où l'enseigne française ne ferait pas son apparition, on aurait vite fait de constater la transformation.

Ce qui est vrai pour ce village l'est autant pour Québec, où le dénuement de l'anglais domine honteusement encore dans trop de milieux. Jetez un coup d'oeil chaque côté de certaines rues et dans l'annuaire du Téléphone et vous verrez.

Les détails sont des détails ; mais avoir l'oeil aux détails est une grande chose.

Communication

UNE EXPLICATION DE M. SAUVÉ.

Nous recevons de M. Arthur Sauvé la lettre suivante, que nous nous faisons un devoir de publier :

Québec, le 27 février 1914.

M. le Directeur :

A l'assemblée de lundi soir au parc Sohier, Montréal, j'ai parlé de deux sortes de prohibitionnistes : Les hommes sincères et honnêtes que je respectais, et les exploitateurs, les pharisiens, les repus qui se servaient de cette question pour tromper le peuple et édifier de nouvelles fortunes. Les prohibitionnistes honnêtes sont ceux qui par exemple, l'initiative et les conseils veulent détruire tous les moyens d'enivrement. Ceux-là je les respecte.

Mais il est manifeste que depuis que la prohibition a été décrétée, l'an dernier, des fabricants d'alcool, amis du gouvernement, ont demandé au premier ministre d'imposer la prohibition dans le but de faire de nouvelles fortunes. Pour eux la prohibition était un coup d'argent. Cette année, ils demandent d'appliquer la prohibition dans toute sa rigueur, parce qu'ils prétendent qu'au mois de juillet une grande grève ouvrière va être organisée contre la prohibition et en faveur de l'ancien régime. Je ne puis certainement pas appeler ces spéculateurs et leurs complices, des prohibitionnistes de bonne foi. D'autres sont emparés de cette cause pour s'en faire un moyen de chantage chez les hôteliers, d'autres sont prohibitionnistes parce que leurs caves sont remplies pour des années. Tels sont ceux que j'ai dénoncés lundi soir, au Parc Sohier. J'ai dit au Parc Sohier que je respectais les prohibitionnistes de bonne foi. Je les respecte encore, parce que je les crois honnêtes, et parce qu'ils ont rendu des services à notre société depuis des années. Ce sont eux qui ont organisé la grande croisade de la tempérance dans notre province. Le résultat de cette croisade est louable. Les coutumes sont changées notablement, et c'est justement pour cela que, semble-t-il, il ne faudrait pas trop dépasser la mesure. Je suis un partisan sincère de la tempérance, mais il faut aussi tenir compte des contre-coups d'une mesure coercitive et du soufflet qui agit les masses populaires en ce moment. Prenons tous les moyens possibles pour éviter la guerre sociale. Ma motion est devant la Chambre ; elle comprend toute ma pensée. J'ai l'honneur d'être,

Arthur SAUVÉ.

LA CRISE INDUSTRIELLE EN ANGLETERRE

Un comité, composé de 30 capitalistes et de 30 laboristes fera une enquête sur les conditions générales et les causes de la crise.

Londres, 28. — Après une session qui a duré une journée la conférence industrielle convoquée par le gouvernement, a adopté une résolution, présentée par A. Henderson, à l'effet de nommer un comité temporaire, composé de 30 laboristes et de 30 capitalistes, pour faire une enquête sur la question des heures de travail, des salaires, des conditions générales du travail et les moyens d'établir de bonnes relations entre le capital et le travail. Ce comité fera son rapport le 5 avril, alors que la conférence se réunira de nouveau.

A la demande de Lloyd George ce comité fera aussi une enquête sur les causes de la présente crise industrielle et pour trouver les meilleurs moyens de sauvegarder les relations entre le travail et le capital. La majorité des délégués approuvent ces propositions mais un petit groupe protesta vigoureusement, disant que la conférence ne représentait pas tous les ouvriers d'outre-mer de la Transport Workers Federation déclara : "La conférence a été convoquée pour unir les efforts des ouvriers, hommes et femmes, afin d'améliorer leur situation". Il fut interrompu par des "Non non".

M. Brownlie, président du conseil exécutif de la Amalgamated Society of Engineers, représentant la triple alliance des mineurs, des ouvriers de transport et des employés de chemins de fer, dit que la conférence ne prendra aucune décision avant que les unions se soient prononcées.

La situation est grave, tous le reconnaissent. M. Clynes, ancien contrôleur des vivres et maintenant vice-président parlementaire du parti libéral.

du travail insiste pour qu'on laisse au gouvernement le temps d'exécuter son programme. "Si après un certain temps ce programme n'est pas exécuté, dit-il, nous avertirons le gouvernement d'avoir à démissionner."

Le délégué Brownlie suggère qu'on permette à Lloyd George de se rendre à la Conférence de la paix afin de régler les conditions du travail dans le monde.

Le président du comité sera nommé par le gouvernement.

Il faut que l'Angleterre règle cette question, dit Lloyd George. Si nous restons tranquilles, la France et les Etats-Unis feront de même et ce sera une catastrophe. Il dit que les préliminaires de la paix seraient probablement signés dans quelques semaines et déclara que le blocus ne serait pas levé tant que l'Allemagne n'aura pas signé un traité qui rend toute guerre nouvelle impossible.

Au sujet de la situation industrielle, il y a eu des fautes des deux côtés. Les ouvriers devraient comprendre qu'ils sont intéressés à l'industrie et les employeurs devraient avoir confiance en leurs ouvriers.

Le premier ministre déclara ensuite qu'il était le coût de la vie diminuerait d'au moins 4 shillings par semaine.

Brownlie dit que les ouvriers de l'Angleterre ne veulent pas retourner aux conditions sociales et industrielles d'avant-guerre.

Il n'approuva pas le plan du gouvernement pour la diminution du nombre des sans-travail. Il se prononça en faveur du maintien des bénéfices parlementaire du parti libéral.

A LA LEGISLATURE

LES CORPORATIONS ET COMPAGNIES A FONDS SOCIAL

La nouvelle législation.—Intéressant discours du premier ministre.—Quelques débats assez animés.—Réception au général Smart.

Dans un discours très intéressant, hier après-midi, Sir Lomer Gouin a expliqué la nouvelle législation concernant les corporations et les compagnies à fonds social, telle que présentée par le bill 29 qu'il soumettait à la considération de la Chambre. Après avoir donné les raisons qui ont engagé le gouvernement à modifier ainsi la loi, le premier ministre a fait l'historique de notre législation concernant ces compagnies et corporations.

La Chambre a voté des subsides à l'agriculture. Au cours de la discussion, M. Sauvé fit une sortie pour protester contre la hâte avec laquelle on semblait vouloir pousser la procédure. On a expliqué au chef de l'opposition que la députation aura le temps voulu pour étudier les divers projets de loi soumis ou pour analyser les divers crédits à voter.

Une discussion intéressante s'est élevée aussi au sujet du bill concernant les asiles d'aliénés que M. Sauvé a demandé de faire revenir devant la Chambre. Le chef de l'opposition prétend que ce bill devait être accompagné de résolutions, vu qu'il s'agit de revenus à prélever. Sir Lomer Gouin a répondu que ces revenus n'étaient pas destinés au gouvernement mais aux institutions intéressées ; par conséquent on était justifiable de ne pas présenter de résolutions.

M. Sauvé a insisté pour obtenir une décision de l'orateur à ce sujet. L'hon. M. Gaipeault lui rendra demain.

Sir Lomer Gouin

En expliquant son bill Sir Lomer Gouin dit que deux considérations différentes ont motivé la législation nouvelle sur les corporations et les sociétés à fonds social. La première c'est qu'il importe de mettre à la disposition du commerce et de l'industrie, dans la période de réorganisation dans laquelle nous entrons, un mode facile de créer et d'administrer les sociétés par actions et les corporations, qui sont un facteur si important du commerce et de la production industrielle.

La seconde est que les décisions du Conseil Privé dans les Soumissions des Compagnies et des Assurances et dans la cause de Bonanza ayant donné aux compagnies provinciales le même pouvoir de faire des affaires hors de leur province d'origine qu'aux compagnies fédérales, rendait nécessaire que la législation provinciale répondit aussi bien que celle du Canada aux exigences du commerce moderne.

Ce n'est pas que notre législation qui souffre de la comparaison avec celle de la plupart des autres législations à cet égard.

Nos propres lois ne contiennent pas de dispositions permettant les transactions nouvelles auxquelles se sont livrées dans ces dernières années le commerce et la finance. Elles sont sous ce rapport, à peu de chose près, à la même phase que les lois des différentes provinces de la Confédération. Il importe (Suite à la 2ième page.)

AGENDA SPIRITUEL

1 mars.—S. Aubin, évêque
C'est une des plus grandes grâces que Dieu puisse faire à une âme que de lui donner la dévotion à saint Joseph, c'est lui découvrir le trésor des grâces de Notre-Seigneur.
(Mois de S. Joseph, 13e jour).

L'INFORMATION

Vendredi, le 28 février 1914

—D'après un renseignement officiel, mais qui paraît bien fondé, les traits essentiels de la nouvelle législation du gouvernement provincial sur la tempérance seraient comme suit : maintien du régime de prohibition établi par la loi de l'an passé, à moins que le peuple de la province par referendum, pris avant le premier mai prochain, ne manifeste son désir de voir la bière et les vins légers autorisés. En ce dernier cas, chaque municipalité conserverait le bénéfice de l'option locale, afin de pouvoir se maintenir, si elle le désire, en prohibition absolue.

—Le Président Wilson en parait point désirer, et les leaders du Congrès non plus, que les Chambres, à Washington, se prononcent sur le projet de loi de la Ligue des Nations, avant qu'un plan définitif ait été adopté.

—Au Congrès des Amis de la liberté de l'Irlande, qui vient de se tenir à Philadelphie, on a voté, dans l'espace de quarante-huit heures, la somme de deux millions pour aider au travail de la libération de l'Irlande.

—On a déjà donné des noms de généraux français qui se sont illustrés dans la dernière guerre à certains cantons de Montcalm, de Pontiac et de Joliette. Le "Devoir" fait à ce propos l'excellente suggestion que les noms des officiers de notre vingt-deuxième, tombés au champ d'honneur soient aussi décernés à de nouveaux cantons de notre province.

—La "Gazette des Voss" annonce que les Français ont occupé les fabriques de matières colorantes de Hoechst. Les produits de ces fabriques seront destinés aux pays de l'Entente.

—Le fait suivant est enregistré par les Russes :

La plus grande partie du matériel que l'Allemagne a dû livrer à l'Entente, est compensé par la matière, que les Teutons avaient pris à la Russie, dont 4,381 canons, 9,490 mitrailleuses, 2,100 locomotives et 26,650 wagons.

—Le général français Gamelin va partir bientôt pour le Brésil, où il s'occupera d'organiser une mission d'instruction pour l'armée brésilienne.

—Au cours de ses séances du début du mois, le Conseil central de Berlin a décidé d'accepter le décret transférant aux autorités compétentes les pouvoirs attribués jusqu'ici à l'empereur ou au roi de Prusse.

—La situation, à Petrograd, devient absolument mauvaise ; les vivres ont atteint des prix inabordables pour le peuple, au sein duquel un grand nombre d'individus meurent de faim.

—La plus récente statistique établie à Londres prouve qu'il faut porter jusqu'à 700,000 le nombre des hommes, une fleur de la race britannique, qui ont été tués par la Grande Guerre 1914-1918.

—La commission du budget de la Chambre des députés, en France, fait un rapport qui porte au total de 119,810,000,000 de francs les pertes que la guerre a occasionnées à la France, dont 96,559,000,000 de dommages directs et 23,242,000,000 de pertes indirectes.

—La Suisse juge nécessaire de renforcer ses troupes de garde à la frontière bavarroise, en vue de l'état d'agitation et d'incertitude qui règne de l'autre côté de la frontière allemande.

—Le "Vorwärts", le grand organe socialiste majoritaire allemand, se moque de l'idée de tourner la Bavière en une république à soviets.

—L'état des choses devient fort mauvais, à Barcelone, et les autorités locales réclament, auprès du gouvernement de Madrid, la protection des troupes ; la Ligue révolutionnaire a décidé de détruire l'aqueduc et l'éclairage.

En passant

Un balayage à faire

Parmi les publications qui s'occupent sur les comptoirs des "librairies" des gares, des bureaux ou de malais bureaux de tabac il est à peu près impossible de trouver de la bonne et saine lecture canadienne ou française. C'est aussi, trop souvent la même chose dans les salles d'attente ou antichambres des halles.

JOS. COTE
Établi en 1887

J.C. SPÉCIAL

Importateur et Épicer en gros
140 RUE ST-PAUL
QUÉBEC

— AUSSI —
Le plus grand Établissement
de Cigares, Tabac, et Ar-
ticles de Fumeurs du
Canada

Toujours en magasin, assorti-
ment complet de produits de
tous les meilleurs ma-
nufacturiers.

Bruits dans la tête

Comment guérir les bourdonnements
que l'on entend dans les oreilles.

Avez-vous des bourdonnements dans la tête et les oreilles? Écrivez-les vous-même sur ce coupon et envoyez-le à l'adresse indiquée. Vous recevrez gratuitement un traitement spécial qui vous guérira rapidement. Les bourdonnements dans la tête et les oreilles sont causés par une inflammation de la membrane du tympan. Ce traitement agit directement sur la membrane et la guérit. Les résultats sont immédiats. Écrivez vite.

Dr. J. C. COTE, 140 RUE ST-PAUL, QUÉBEC.

un conseil médical gratuit

Envoyez-nous des photographies d'oreilles? Vous recevrez gratuitement un traitement spécial qui vous guérira rapidement. Les bourdonnements dans la tête et les oreilles sont causés par une inflammation de la membrane du tympan. Ce traitement agit directement sur la membrane et la guérit. Les résultats sont immédiats. Écrivez vite.

Dr. J. C. COTE, 140 RUE ST-PAUL, QUÉBEC.

Coupon d'avis médical gratuit

Envoyez-nous des photographies d'oreilles? Vous recevrez gratuitement un traitement spécial qui vous guérira rapidement. Les bourdonnements dans la tête et les oreilles sont causés par une inflammation de la membrane du tympan. Ce traitement agit directement sur la membrane et la guérit. Les résultats sont immédiats. Écrivez vite.

Dr. J. C. COTE, 140 RUE ST-PAUL, QUÉBEC.

A la Législature

Suite de la première
maintenant de leur faire faire un pas en avant afin de mettre à la disposition des hommes d'affaires tout ce qui est requis pour leur permettre de ne pas être gênés dans le développement de leur industrie et la poursuite de leur commerce.

TROIS CHOSES À RÉALISER

Nous nous sommes attachés, dit M. Lomer dans les modifications que nous avons fait subir à nos lois actuelles, à réaliser trois choses.

En premier lieu, nous avons voulu faciliter la formation de la compagnie en supprimant toutes les formalités inutiles y compris les annonces, quelque fois très dispendieuses, qui n'étaient pas absolument nécessaires pour notifier au public le fait de la création des nouvelles compagnies.

En second lieu, nous nous sommes efforcés de rendre plus souple le fonctionnement de la compagnie, en faisant disparaître des restrictions inutiles qui ne pouvaient se concilier avec les méthodes modernes, sans toutefois bannir les dispositions qui protégeaient le public ainsi que les intérêts des actionnaires eux-mêmes et des créanciers.

Enfin, nous avons fait notre possible pour que les grandes et les petites affaires soient protégées contre les affaires équivoques ou frauduleuses ou au moins ne laissent à l'extérieur des doutes qu'à bon escient et après avoir eu toute l'opportunité voulue pour se rendre compte de la nature de placement, tant en actions qu'en obligations, qui était offert.

Avant d'exposer de quelle manière nous avons essayé de réaliser ces trois objets, il est bon de faire brièvement l'historique de notre législation.

L'HISTORIQUE

Les premières lois dans cette province sur les compagnies à fonds social remontent à 1853. La Législature, à cette époque, adopte deux lois, l'une le chapitre 24 de la loi 31 Victoria, appelée "Acte des compagnies à fonds social", relative aux compagnies constituées par acte de la Législature; la seconde, le chapitre 25, intitulée "Acte concernant l'incorporation des com-

pagies constituées par lettres patentes du lieutenant-gouverneur en conseil et, plus tard après un amendement, du lieutenant-gouverneur de la province. Ces lois, après divers amendements, furent incorporées dans les statuts révisés de Québec, 1888 (arts. 4651 à 4753).

En 1907 une loi complètement nouvelle relative aux Compagnies par lettres patentes, 7 Édouard VII, c. 48, fut adoptée. Cette loi était, à peu de chose près, la reproduction de la législation fédérale qui, elle-même, portait l'empreinte de la législation anglaise de 1862. Notre loi de 1907 passa, après de légères modifications, dans les statuts révisés où elle subit des changements assez considérables.

D'un autre côté la loi relative aux compagnies créées par charte de la Législature n'a subi que quelques légers changements depuis 1888, en sorte que, quoiqu'à l'origine ces dispositions fussent en tous points semblables à celles de la loi concernant les compagnies incorporées par lettres patentes sur des points analogues, elle est, à l'heure qu'il est, très différente de cette dernière. Dans la mesure du possible, nous proposons des règles semblables pour les mêmes points.

Nous avons aussi introduit des dispositions nouvelles en ce qui concerne la formation de corporations qui n'ont pas de fonds social, lorsqu'il s'agit d'associations formées sans intention de profit, par exemple dans un but littéraire, social, religieux, athlétique, etc. Les associations de ce genre, sauf dans quelques cas particuliers et très limités, doivent, en vertu de notre système, s'adresser à la Législature, pour être constituées en corporation. Nous avons mis à leur disposition une manière facile et peu dispendieuse de se constituer.

Notre projet est, en conséquence, divisé en trois parties: la première, qui est relative aux compagnies par lettres patentes; la seconde, qui traite des compagnies à fonds social constituées par la charte de la Législature; et, enfin, la troisième partie qui a trait à la constitution des corporations sans capital social.

La loi nouvelle concernant les compagnies créées par lettres patentes s'appliquera à toutes les compagnies qui seront créées à l'avenir, ainsi qu'à toutes celles qui l'ont été depuis la loi de 1888, sauf en ce qui regarde les compagnies de chemins de fer, d'assurance et de fidéjussure, ainsi que celles pour lesquelles il existe des lois particulières, comme par exemple les compagnies minières, les compagnies de téléphone, de télégraphe, d'aqueduc et autres semblables. Nous avons hésité à faire passer toutes les compagnies sous la même législation, car nous avons craint que les inconvénients qui pourraient en résulter fussent considérables et nous étions attirés vers une solution différente par la législation de 1907 (7 Édouard VII) qui avait conservé la législation antérieure pour les compagnies existant lors de son entrée en vigueur. Nous avons cru, cependant, que nous pouvions adopter cette uniformité en donnant au lieutenant-gouverneur le pouvoir de modifier, par lettres patentes supplémentaires, les chartes des compagnies existant antérieurement, si des modifications étaient nécessaires pour assurer le fonctionnement de ces compagnies sous l'empire de la législation que nous proposons. (59859).

Dans le but de rendre moins dispendieuse la formation des nouvelles compagnies, nous avons, à l'instar de la législation fédérale et de celle de presque toutes les provinces, supprimé toutes les annonces de la création de la compagnie, autres que celles dans la Gazette Officielle.

LES INNOVATIONS

Nous avons introduit dans le projet plusieurs innovations.

A l'avenir, on pourra se faire autoriser en créant une compagnie ou en obtenant des lettres patentes supplémentaires, à émettre des actions sans valeur nominale ou au pair, et nous avons entouré les compagnies de ce genre de restrictions telles que les actionnaires eux-mêmes et les tiers qui transigent avec les compagnies seront parfaitement protégés. (59852a).

L'article 59874 permet de faire constituer en compagnie par actions une corporation formée en vertu de la troisième partie de la loi, sans capital-action.

Nous avons, par l'article 59876, permis à deux compagnies de se fusionner de telle sorte que l'identité de l'une et de l'autre cessera d'exister; mais nous avons, en même temps, pris toutes les précautions possibles pour que cette fusion ne rende pas caduque la responsabilité des compagnies fusionnées et ne lésât pas les droits de leurs créanciers.

L'article 59878a permet à la compagnie de renoncer à sa charte lorsqu'elle n'a ni dettes ni obligations ou qu'il y a été pourvu et qu'elle a divisé son actif entre ses actionnaires. Cette disposition permettra à une compagnie solvable, qui veut cesser ses opérations, de le faire d'une manière régulière, sans avoir recours à la procédure dispendieuse de la liquidation.

Pour protéger le public contre les émissions d'actions et d'obligations

PARLEMENT FEDERAL LE DEBAT SUR L'ADRESSE

Il se continue à la Chambre des Communes — Critique de la politique du gouvernement. — L'adresse est votée au Sénat.

Ottawa, 28 spéciale. — Le débat a été repris hier par M. Gauthier de St-Hyacinthe. M. Deschênes de Montmagny a parlé en français.

Le débat se continuera probablement la semaine prochaine.

M. Gauthier prétend que M. Carvell a dit que la France repudierait sa dette de guerre bien que le compte rendu du Hansard ne mentionne pas la déclaration du ministre, dit-il. La France ne serait pas le pays qu'il a toujours aimé si elle repudiait sa dette.

S'il est vrai, comme le dit M. Carvell a dit que la France repudierait sa dette de guerre, beaucoup plus besoin pour le gouvernement a-t-il imposé la conscription et pourquoi M. Carvell s'est-il séparé de son parti. L'on dirait que le gouvernement s'aperçoit maintenant que la conscription n'était pas nécessaire. M. Gauthier dit que M. Calder est compétent à parler du danger des politiciens à l'égard du pouvoir. Il connaît cela.

Si le problème de la reconstruction est si important pourquoi le gouvernement a-t-il attendu trois mois pour convoquer les Chambres? Le député de St-Hyacinthe ne pleure pas la perte de M. Calder. Le gouvernement unioniste n'est uni que sur un point, garder le pouvoir. Les deux problèmes les plus importants dit M. Gauthier, concernant les relations du capital avec le travail et l'agriculture.

M. Sheard de Toronto demande que les pensions aux soldats soient augmentées. Il incline à croire que la pension devrait être la même pour les officiers et les soldats parce que les uns et les autres ont fait les mêmes sacrifices. Quant aux anciens ennemis, la meilleure chose à faire c'est de renvoyer tout de suite d'où ils viennent. Il voudrait même que tous les citoyens nés en pays ennemis fussent privés du droit de vote durant vingt ans. Il se prononce aussi très fortement pour la création d'un département de santé publique dirigé par un médecin d'expérience.

M. DUCHENE

M. Deschênes de Montmagny, parlant en français, dit que la Conférence interprovinciale convoquée par le gouvernement provincial n'a abouti à rien et que tous ceux qui y ont pris part ont remarqué l'indécision des autorités fédérales.

La politique du gouvernement quant à l'établissement des soldats sur des terres ne paraît pas devoir être un succès. On veut établir ces soldats sur des terres trop loin des centres.

Il reproche au gouvernement de nommer trop de commissions et d'en exclure presque complètement les canadiens français. Ainsi la mission canadienne du Commerce en Europe ne compte pas un seul canadien-français. Est-ce le moyen d'obtenir des commandes en France? Si le gouvernement compte sur l'indemnité de guerre pour remplir le trésor, il sera bien désappointé. Le Canada ne recevra pas d'autre chose que le Groenland dont il n'a pas besoin, à moins que ce soit pour refroidir l'ardeur de l'entourage du trésor.

Le député de Montmagny reproche

aussi au gouvernement d'avoir exempté les bons de guerre de taxes, ce qui permet, dit-il, aux capitalistes de placer leurs profits à bon intérêt, tandis que les soldats paieront les taxes.

Le débat a été continué par MM. Steele, Kennedy et Burnham.

M. Armstrong, de Lambton, soumet un projet pour mettre la transposition maritime sur les lacs sous la juridiction de la Commission des Chemins de fer.

LES COMMANDES INDUSTRIELLES

En réponse à M. Robb, sir Thomas White dit qu'il doute beaucoup que l'Angleterre négligerait le Canada au profit des Etats-Unis dans ses commandes industrielles. Il est convaincu au contraire qu'elle fait ce qu'elle peut pour favoriser les relations commerciales avec le Canada.

LA PUNITION DES REFRACTAIRES

En réponse au chef de l'opposition M. Meighen dit que l'ordre en conseil qui vient d'être passé concernant la punition des réfractaires à la loi du service militaire ne pouvait pas à la punition de ceux qui ont déjà été punis, et l'ordre en conseil décrié que lorsque l'amende imposée a été proportionnée à l'offense il n'y a pas lieu de revenir sur ce pas, mais que lorsqu'il en a été autrement la loi doit suivre son cours. L'ordre en conseil antérieur ne paraît pas d'ailleurs d'emprisonnement.

Au Sénat

Le Sénat a adopté l'adresse en réponse au discours du trône sans le modifier.

Le sénateur Crosby qui a terminé le débat par la loi des compagnies créées par lettres patentes, a dit dans son discours que les marchandises expédiées par l'Atlantique devraient être via Portland, quand le port de la Nouvelle-Écosse est fermé par l'hiver. Le sénateur Crosby dit que les ports de Halifax, Sydney, Louisbourg sont classés parmi les premiers du monde.

Halifax possède des jetées aussi grandes que celles des plus grandes ports du monde et Portland ne peut nullement être comparé à Halifax sous aucun rapport.

Le sénateur Crosby critique aussi les paroles du sénateur Casgrain qui a déclaré que le rôle joué par notre premier ministre en Europe à la Conférence de la paix était tout à fait secondaire. Le sénateur Milne a clos le débat en demandant au gouvernement de voter des bons ou des allocations pour permettre la construction de nouveaux éleveurs à grain à Montréal afin qu'on puisse y envoyer le grain qui part aujourd'hui via Buffalo.

Le sénateur Milne est aussi de ceux qui ne veulent pas priver les ouvriers de leur bière. Il dit que dans le moment les gens riches peuvent avoir des liquors dans leurs caves tandis que le pauvre homme ne peut pas même se payer un verre de bière potable.

Après l'adoption de l'adresse le sénat s'est formé en comité général pour étudier la loi des chemins de fer.

trauduleuses, nous avons adopté la législation impériale et fédérale, touchant l'obligation d'émettre des prospectus ou de produire, chez le Secrétaire de la province, une déclaration qui en tient lieu, sauf lorsqu'il s'agit d'une compagnie dite privée, c'est-à-dire n'ayant pas plus que cinquante actionnaires, ou d'une compagnie qui interdit tout appel pour la souscription de ses actions ou de ses obligations. Cette nouvelle disposition ne s'appliquera pas, non plus, aux répartitions d'actions et d'obligations antérieures au 1er juillet, 1919. (59854 à 59856; 59855 et 59855d).

L'article 5991e permettra l'octroi de certificats d'actions au porteur (share warrants) transférables par simple livraison sans inscription dans les registres de la compagnie. Ce genre de certificats est très employé aux Etats-Unis.

Les dispositions du projet concernant l'augmentation et la réduction du capital (5992 à 5997) ajoutent à la manière actuelle d'opérer la réduction du capital d'une compagnie, une méthode nouvelle. Il y est permis, en effet, 10. d'étendre ou de diminuer la responsabilité de l'augmentation ou de la réduction du capital d'une compagnie; 20. d'annuler toute partie du capital versé qui a été réajouté par la loi de la législature; 30. de rembourser aux actionnaires toute partie du capital-action qui excède les besoins de la compagnie. On fera l'objection, les lois réductions de ce genre auront de nature à priver les créan-

cières de leur recours soit contre les actionnaires qui n'ont pas payé le montant total de leurs actions, soit contre les compagnies elles-mêmes dont l'actif se trouve à disparaître en parti. Cette objection serait fondée si la loi nouvelle ne contenait pas des règles destinées à prévenir ces inconvénients.

Les dispositions concernant les emprunts et la constitution d'hypothèques pour en assurer le remboursement, ont été mises au courant de la loi 4 Geo. V, c. 51 (6009).

Une obligation est faite par l'article 6024a aux directeurs de soumettre un bilan complet des affaires de la compagnie, à l'assemblée annuelle.

Une inspection rigoureuse des affaires de la compagnie et une vérification sérieuse de ses livres est assurée par les articles 6030a à 6030d. Le Secrétaire de la province lui-même ou les actionnaires, ou suivant certaines formes, pourront obtenir la nomination d'inspecteurs. La nomination des vérificateurs est rendue obligatoire et les devoirs de ces derniers sont tracés avec soin.

Enfin, la compagnie devra transmettre, chaque année, un état sommaire de ses affaires au Secrétaire de la province. (5981).

La seconde partie du projet, qui a trait aux compagnies à fonds social créées par la loi de la législature, ne requiert aucune observation particulière. En tant que la chose pouvait se faire, nous avons adopté, sur tous les points, les règles qu'offre la première partie du projet. Ces compagnies souffrent naturellement du fait que étant

crées par la Législature, elles ne peuvent, comme celles qui doivent leur origine à des lettres patentes, changer leur nom, leurs objets, leurs sièges sociaux ni augmenter ou réduire leur capital. On ne trouvera pas, en conséquence, dans cette partie, des dispositions sur ces sujets. Pour obtenir que leur constitution soit changée, ces compagnies devront continuer, comme dans le passé, à obtenir de la législature spéciale. Elles auront, cependant, un remède: ce sera de se faire incorporer de nouveau en vertu de la première partie de la loi, conformément aux dispositions de l'article 5967a.

En tant que possible, lorsqu'on

amendera, à l'avenir, la loi des compagnies créées par lettres patentes, il sera à propos d'amender de la même manière la loi des compagnies créées par charte de la Législature, si on ne veut pas arriver, comme c'est le cas aujourd'hui, à avoir une dualité de dispositions légales sur des choses semblables.

Des personnes qui demandent leur constitution en corporation, sans intention de faire un gain pécuniaire, dans un but national, patriotique, religieux, philanthropique, scientifique, social, athlétique, sportif, ou autres du même genre, pourront être constituées en corporation par lettres patentes sur simple requête au

lieutenant-gouverneur. Cette faculté est également étendue aux corporations de ce genre qui existent actuellement. Le fonctionnement des corps politiques visés par cette partie est, autant que possible, assimilé au fonctionnement des compagnies, nous nous sommes bornés à renvoyer aux articles de la première partie.

Reste à considérer un point important dont il aurait dû être question en expliquant la première partie de ce projet. On nous a fortement représenté qu'on devrait substituer au système de création de compagnies par lettres patentes du

(Suite à la page 10)

CHEVROLET

DEMAIN
La Dernière Journée
DE NOTRE
EXPOSITION
D'AUTOMOBILES

Nous remercions très sincèrement les milliers de personnes qui ont bien voulu nous visiter durant cette semaine mémorable et nous prions ceux qui n'ont pas encore répondu à notre invitation, de venir ce soir ou demain. Nous aurons les intérêts.

61-73, rue ST-VALIER

LEGARE AUTOMOBILE & SUPPLY CO., LTD.

Vente très spéciale de bottines pour Dames et Messieurs

Samedi nous allons faire une vente de bottines pour dames et messieurs, qui sera un peu hors de l'ordinaire, croyez-le, sous le rapport de la qualité et de la valeur. Ces CHAUSSURES de haut ton vont être vendues pour moins que la moitié de leur valeur. Ce sont des produits de célèbres fabricants de chaussures, et leurs pareils se rencontrent très rarement dans des ventes d'occasions.

700 paires de bonnes bottines de dames, en dongola brun, gris ou noir, et cuir verni. Pointures 2 1/2 à 8. Valeurs régulières de \$6.00 à \$8.00. Prix de vente, la paire **\$3.79**

SOLDE de notre ligne de bottines de dames, en dongola noir et de couleurs. Pointures, 2 1/2 à 7. Valeurs de \$8.00 à \$12.00. Prix de vente, la paire **\$4.79**

BOTTINES en veau pour Messieurs, semelles huilées et talons en caoutchouc. Pointures, 6 à 10. Prix de vente, la paire, ... **\$4.79**

LA COMPAGNIE PAQUET
DIVISION DU DETAIL 157-173 RUE ST-JOSEPH

L'ACTION CATHOLIQUE

103, RUE SAINT-ANNE
L'ACTION CATHOLIQUE EST IMPRIMÉE ET PUBLIÉE AU NO. 103,
RUE SAINT-ANNE, PAR "L'ACTION SOCIALE LANTIER".
P.-X. GARNEAU, Président.
N.-J. PROULX, Gérant.

EDITION QUOTIDIENNE: Canada (un an) \$5.00
Etats-Unis (un an) \$5.00
Union postale (un an) \$5.00

**LEVIS
BIENVILLE ET
LAUZON**

LES ELECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales à Lévis auront lieu le 26 mars prochain, et non le 20 comme il a été dit hier, par suite de l'omission d'une correction, la nomination des candidats devant se faire le 17 mars.

Mais il n'en sera ainsi que cette année, car à l'avenir les élections se feront à la date ordinaire : nomination le 7 mars et le scrutin, le 14 mars.

Le Comité des Billes privés du Conseil législatif, tout comme l'Assemblée législative, a tenu compte du sentiment public à Lévis exprimé par la requête de la Chambre de Commerce, et a maintenu la diminution du nombre des électeurs au Conseil de ville de 12 à 6. Le fait est qu'il n'a amendé le bill que pour le faire concorder avec la loi actuelle en ce qu'elle concerne la tenue des élections.

Et comme les quartiers sont supprimés pour les fins électorales et que les six électeurs seront élus par toute la ville, il est stupéfait dans le bill que les électeurs qui autrefois pouvaient voter dans plusieurs quartiers, selon qu'ils y avaient des propriétés, ne pourront exercer leur droit de vote qu'une fois. La liste électorale municipale sera corrigée en conséquence.

Le bill sera sanctionné par le lieutenant-gouverneur au commencement de la semaine prochaine au plus tard.

MORT DE M. PIERRE DROLET

M. Pierre Drolet, boucher, a succombé hier à l'attaque de paralysie dont il avait été frappé ces jours derniers. Il était âgé de 60 ans et 6 mois.

M. Drolet était un bon citoyen, très connu et jouissant de l'estime de tous ceux qui le connaissaient.

Il laisse pour pleurer sa perte son épouse, née Alphonsine Bégin, et six enfants, deux fils, René et Laval Drolet, et quatre filles, Adrienne, Blanche, Valérie et Yvonne.

Les funérailles auront lieu lundi à 9 heures à l'église Notre-Dame, et la dépouille mortelle sera inhumée au cimetière Mont-Marie.

Nos cordiales sympathies à la famille en deuil.

UNE PARTIE D'EXHIBITION

Deux experts au jeu de billard

à blouse (pool), MM. Jos. Duquet et E. Carmichael donneront une partie d'exhibition dans les salles du Cercle Chevalier de Lévis, dimanche après-midi, à 2.30 heures. Ils joueront 300 pts.

Tous les amateurs, au Cercle, attendent cette partie, avec anxiété.

POUR L'HOPITAL LAVAL

La Cie de Machineries Mercier a souscrit \$300 pour l'Hôpital Laval, l'hon. Juge Boileau, \$100, et M. L. N. Huard, \$100.

LES ELECTIONS A L'HOTEL-DIEU

Les élections à l'Hôtel-Dieu commencées mardi, se sont terminées mercredi.

Sœur Marie de la Providence, supérieure depuis trois ans, a été réélue pour un deuxième terme.

Assistante, Sœur Ste-Jeanne de Chantal.

Maitresse des novices Sœur Marie de l'Ange Gardien.

A la Procure : Sœur St-Pierre de la Croix.

Sacristie, Sœur St-Dominique.

Hospitalières, Sœurs Marie du Précieux Sang, Marie du Saint-Esprit, Saint-François Xavier, Saint-Augustin.

LE CONCERT DUFALT AU CERCLE

C'est lundi gras, 3 mars prochain qu'aura lieu au Cercle "Chevalier de Lévis" le concert annoncé depuis quelque temps. La population devrait se faire un devoir de prendre part à cet événement musical sans précédent dans les annales de la ville.

Pour Dufault est le plus grand ténor canadien. Les succès qu'il a remportés dans les pays étrangers sont incalculables. Emile Tarento, le fameux violoniste, l'accompagnera, ainsi que M. Alfred Carrier, autrefois de Lévis, qui s'est taillé une place enviable dans le monde musical.

Si le public encourage les artistes en bondant la salle ce soir-là, il est probable que le Cercle fera des arrangements avec les impresarios Laberge et Michaud afin de faire venir à Lévis des concertistes de renom, tels que les quatuor Flonzaley, Mademoiselle Gauthier, etc. Tous les mois le public pourrait jouir d'auditions comme en ont seules les grandes villes.

Les cartes pour le concert Dufault sont en vente au prix de \$1.00 pour les sièges réservés et de 75c pour les autres, chez J. B. Michaud et Fils, chez P. X. Lemieux épiciers, chez Lemieux et Frères barbiers avenue Laurier, et à la Pharmacie de Lauzon, Dr. Bélanger prop. Lauzon.

Les prix peuvent paraître exorbitants, mais si on considère la valeur des trois personnes qui prendront part au concert, et en particulier celle de Paul Dufault, on conclura que les prix sont encore très bas.

Quant aux petites annonces, nous les acceptons jusqu'à 10 heures A. M., le samedi, et à 11 heures A. M., les autres jours.

bitants, mais si on considère la valeur des trois personnes qui prendront part au concert, et en particulier celle de Paul Dufault, on conclura que les prix sont encore très bas.

bitants, mais si on considère la valeur des trois personnes qui prendront part au concert, et en particulier celle de Paul Dufault, on conclura que les prix sont encore très bas.

bitants, mais si on considère la valeur des trois personnes qui prendront part au concert, et en particulier celle de Paul Dufault, on conclura que les prix sont encore très bas.

bitants, mais si on considère la valeur des trois personnes qui prendront part au concert, et en particulier celle de Paul Dufault, on conclura que les prix sont encore très bas.

bitants, mais si on considère la valeur des trois personnes qui prendront part au concert, et en particulier celle de Paul Dufault, on conclura que les prix sont encore très bas.

bitants, mais si on considère la valeur des trois personnes qui prendront part au concert, et en particulier celle de Paul Dufault, on conclura que les prix sont encore très bas.

bitants, mais si on considère la valeur des trois personnes qui prendront part au concert, et en particulier celle de Paul Dufault, on conclura que les prix sont encore très bas.

bitants, mais si on considère la valeur des trois personnes qui prendront part au concert, et en particulier celle de Paul Dufault, on conclura que les prix sont encore très bas.

bitants, mais si on considère la valeur des trois personnes qui prendront part au concert, et en particulier celle de Paul Dufault, on conclura que les prix sont encore très bas.

bitants, mais si on considère la valeur des trois personnes qui prendront part au concert, et en particulier celle de Paul Dufault, on conclura que les prix sont encore très bas.

bitants, mais si on considère la valeur des trois personnes qui prendront part au concert, et en particulier celle de Paul Dufault, on conclura que les prix sont encore très bas.

bitants, mais si on considère la valeur des trois personnes qui prendront part au concert, et en particulier celle de Paul Dufault, on conclura que les prix sont encore très bas.

bitants, mais si on considère la valeur des trois personnes qui prendront part au concert, et en particulier celle de Paul Dufault, on conclura que les prix sont encore très bas.

Cigare
"Cote's Clear Havana"

10, 15, 20, 25 Sous
Invariable
Loyauté fait ma force.
Qualité fait ma clientèle.
Sept formes différentes.

**Courriers
de la Ville**
Saint-Sauveur

**Courriers
de la Ville**
Saint-Sauveur

**Courriers
de la Ville**
Saint-Sauveur

**Courriers
de la Ville**
Saint-Sauveur

**Courriers
de la Ville**
Saint-Sauveur

**Courriers
de la Ville**
Saint-Sauveur

**Courriers
de la Ville**
Saint-Sauveur

**Courriers
de la Ville**
Saint-Sauveur

**Courriers
de la Ville**
Saint-Sauveur

**Courriers
de la Ville**
Saint-Sauveur

**Courriers
de la Ville**
Saint-Sauveur

**Courriers
de la Ville**
Saint-Sauveur

**Courriers
de la Ville**
Saint-Sauveur

**Courriers
de la Ville**
Saint-Sauveur

**Courriers
de la Ville**
Saint-Sauveur

**Courriers
de la Ville**
Saint-Sauveur

**Courriers
de la Ville**
Saint-Sauveur

**L'Oeuvre de
la goutte
de Lait**

**L'Oeuvre de
la goutte
de Lait**

**L'Oeuvre de
la goutte
de Lait**

**L'Oeuvre de
la goutte
de Lait**

**L'Oeuvre de
la goutte
de Lait**

**L'Oeuvre de
la goutte
de Lait**

**L'Oeuvre de
la goutte
de Lait**

**L'Oeuvre de
la goutte
de Lait**

**L'Oeuvre de
la goutte
de Lait**

**L'Oeuvre de
la goutte
de Lait**

**L'Oeuvre de
la goutte
de Lait**

**L'Oeuvre de
la goutte
de Lait**

**L'Oeuvre de
la goutte
de Lait**

**L'Oeuvre de
la goutte
de Lait**

**L'Oeuvre de
la goutte
de Lait**

**L'Oeuvre de
la goutte
de Lait**

**L'Oeuvre de
la goutte
de Lait**

**L'Oeuvre de
la goutte
de Lait**

**Développement
Industriel!**

**Développement
Industriel!**

**Développement
Industriel!**

**Développement
Industriel!**

**Développement
Industriel!**

**Développement
Industriel!**

**Développement
Industriel!**

**Développement
Industriel!**

**Développement
Industriel!**

**Développement
Industriel!**

**Développement
Industriel!**

**Développement
Industriel!**

**Développement
Industriel!**

**Développement
Industriel!**

**Développement
Industriel!**

**Développement
Industriel!**

**Développement
Industriel!**

**Développement
Industriel!**

Viens, laisse voir maman!

Viens, laisse voir maman!

Viens, laisse voir maman!

Viens, laisse voir maman!

Viens, laisse voir maman!

Viens, laisse voir maman!

Viens, laisse voir maman!

Viens, laisse voir maman!

Viens, laisse voir maman!

Viens, laisse voir maman!

Viens, laisse voir maman!

Viens, laisse voir maman!

Viens, laisse voir maman!

Viens, laisse voir maman!

Viens, laisse voir maman!

Viens, laisse voir maman!

Viens, laisse voir maman!

Viens, laisse voir maman!

Viens, laisse voir maman!

Viens, laisse voir maman!

Viens, laisse voir maman!

Viens, laisse voir maman!

Viens, laisse voir maman!

Viens, laisse voir maman!

Viens, laisse voir maman!

Viens, laisse voir maman!

Viens, laisse voir maman!

Viens, laisse voir maman!

Viens, laisse voir maman!

Viens, laisse voir maman!

Viens, laisse voir maman!

Viens, laisse voir maman!

Viens, laisse voir maman!

Viens, laisse voir maman!

Viens, laisse voir maman!

Viens, laisse voir maman!

**COURRIER DE
GRAND'MERE**

**COURRIER DE
GRAND'MERE**

**COURRIER DE
GRAND'MERE**

**COURRIER DE
GRAND'MERE**

**COURRIER DE
GRAND'MERE**

**COURRIER DE
GRAND'MERE**

**COURRIER DE
GRAND'MERE**

**COURRIER DE
GRAND'MERE**

**COURRIER DE
GRAND'MERE**

**COURRIER DE
GRAND'MERE**

**COURRIER DE
GRAND'MERE**

**COURRIER DE
GRAND'MERE**

**COURRIER DE
GRAND'MERE**

**COURRIER DE
GRAND'MERE**

Nouveaux cantons

Nouveaux cantons

Nouveaux cantons

Nouveaux cantons

Nouveaux cantons

Nouveaux cantons

Nouveaux cantons

Nouveaux cantons

Nouveaux cantons

Nouveaux cantons

Nouveaux cantons

Nouveaux cantons

Nouveaux cantons

Nouveaux cantons

Vente Colossale

Vente Colossale

Vente Colossale

Vente Colossale

Vente Colossale

Vente Colossale

Courriers de la Province

MASKINONGE

MASKINONGE

MASKINONGE, 22. — Ont été baptisés durant les derniers huit jours :
Le 15 Fév. Joseph Jean, Louis, Sylvo, enfant de M. Normand Crottière, cultivateur et de Virginie Gervais, Parrain et marraine Sylvo Gervais et Irène Croisierère.
Le 15, Marie-Clementine-Georgette, enfant de M. Lambert, cultivateur et de Blanche Desrosiers, Parrain et marraine Léon Lambert et son épouse, oncle et tante de l'enfant.
Le 15, Joseph, Chas.-Ed. Benoit, enfant de Emilie Chevalier, fabricant de beurre et de Maria-Aurèle, cultivateur de la paroisse de St-Antoine de la Rivière du Loup, et de Demoiselle Marie-Anne Landreau, du P. de la Côteau. Le même jour, le 15, le frère de la mariée, Monsieur Donat Landreau, dans l'église de Louiseville, unissait sa sœur à Demoiselle Fabiola Bélanger, fille de M. Adolphe Bélanger, cultivateur de la concession du P. de la Rivière du Loup.

MARIAGES

Le 19, par M. le Chanoine Béland, a été célébré le mariage de M. Lucien Gravel fils de Edouard Gravel, cultivateur de la paroisse de St-Antoine de la Rivière du Loup, et de Demoiselle Marie-Anne Landreau, du P. de la Côteau. Le même jour, le 19, le frère de la mariée, Monsieur Donat Landreau, dans l'église de Louiseville, unissait sa sœur à Demoiselle Fabiola Bélanger, fille de M. Adolphe Bélanger, cultivateur de la concession du P. de la Rivière du Loup.

CONFÉRENCE

Mardi après-midi, à l'école No 2 du village, une très intéressante conférence fut donnée par le Révérend J. R. L. Trudel, curé de St-Joseph des Grès, sur les Coopératives et les écoles agricoles. Après la conférence de Monsieur l'abbé Trudel le dîner de la Caisse Populaire de la Lae à la Tortue, Monsieur l'abbé Trudel, traita de la question importante des Caisse Populaires et donna un résumé des opérations de leur Caisse Populaire.

ST-EUGENE

ACHÈTÉ FATAL

St-Eugène, L'Anjou, 22. — Notre chère localité a été jetée dans un deuil profond lorsque l'on apprit qu'un jeune homme, M. Joseph O. Bernier, âgé de 17 ans, fils d'un notaire et d'une jeune fille, M. Joseph Bernier, avait été tué presque instantanément dans les chaudières.

On imagine sans peine la douleur des parents de l'infortuné victime à l'annonce de ce lamentable accident. Les funérailles imposantes ont eu lieu le 17 du courant au milieu d'un nombreux concours de parents et d'amis venus de partout pour donner un témoignage d'estime et de sympathie à la famille si douloureusement éprouvée.

EN RETARD

Lors des décès de MM. Fournier et Hubert Thibault, j'ai reçu des communications pour les faire publier dans l'Action Catholique : à mon grand regret je n'ai pu les utiliser, les ayant reçues trop tard ; j'appréhendais beaucoup l'obligation de ces personnes qui désirent faire mettre des nouvelles sur le journal, mais que l'on oublie pas de me les envoyer aussitôt que possible. On se plaint parfois que les nouvelles sont si lentes, si vous attendez quinze jours ou trois semaines pour m'en faire part, à qui la faute ?

DIVERS

Mlle Léonie Normand de Bruns, née Mlle, est en visite chez sa mère, Mme Vve Pierre Normand, ainsi que M. et Mme Léon Normand.

Trop cher

La température met du bois dans l'âtre, de la viande dans la marmite, de l'argent dans la bourse, du crédit dans le pays, de la force dans le corps, des vêtements sur le dos, de l'esprit dans la tête et du contentement dans la famille.
L'alcoolisme, au contraire, rend cher à l'État et il coûte infiniment cher aux familles, car il coûte le pain des enfants, le bonheur des foyers, l'amitié de Dieu, l'estime des hommes, la gloire, la santé, la vie temporelle et même parfois la vie éternelle. Voilà le prix de l'alcoolisme !

Les dernières nouveautés en étoffes a costumes pour le printemps

Les apparences étant que nous aurons au printemps hâtif, nous faisons déjà nos préparatifs afin que notre étalage de tissus soit plus grandiose que jamais auparavant. Notre installation printanière sera le fruit de plusieurs mois d'un travail soigné. Réalisant qu'il y aurait inévitablement pénurie accentuée de marchandises recommandables, nous avons organisé notre campagne d'achats plusieurs mois plus à bonne heure que d'habitude. Partout où il y avait possibilité d'obtenir de bons tissus, notre acheteur s'y trouvait rendu, et prenait minutieusement avantage des meilleures offres que lui faisaient les différents fabricants.

Le résultat de ces démarches sera amplement démontré par notre exposition des tissus pour le printemps qui s'ouvrira samedi. Quoique notre choix ne soit pas encore terminé, nous serons néanmoins en position d'étaler sous vos yeux, une merveilleuse variété de tissus pour robes et costumes de printemps. Le mode a décrété que la nuance prédominante pour le printemps sera le bleu dans ses teintes multiples, le gris, bien que sable, brun, castor, taupe, pour-gagne, etc. Toutes ces couleurs sont assorties dans une splendide variété de marchandises toutes si charmantes. Il nous fera plaisir de montrer ces tissus nouveaux à toutes les dames auxiliaires de choisir à bonne heure ce dont elles auront besoin pour leurs costumes ou robes de printemps.



La première exposition des modes printanières

Notre étalage préliminaire de vêtements pour dames, est une véritable galerie de tout ce qui est nouveau et fashionable dans le monde de la mode. De plusieurs sources nous nous sommes procurés les types les plus originaux qui ont reçu l'approbation des autorités compétentes de différents centres, et nous présentons cet étalage préliminaire aux dames de Québec, sachant que plus belle exposition ne peut se voir nulle part en cette province. Nous invitons toutes les dames à venir voir ces nouvelles marchandises.

COSTUMES

COSTUMES de serge, avec collet en soie bengaline, et ceinture, doublure en bonne soie. Coloris : gris, brun, et noir. Prix, \$24.50

COSTUMES de serge, avec double collet en soie, plus dans le dos, et garnis de petits boutons; doublure en bonne soie. Coloris : noir, bleu marine et brun. Prix, \$24.50

COSTUME de serge, collet châle, garni en soie. Ceinture avec boucle en avant. Doublure de soie fantaisie. Prix, \$28.50

COSTUMES de serge, collet tailleur, imitation de goussets sur les côtés, magnifiquement garni, avec galon et petits boutons. Doublure en soie. Jupe avec poches. Coloris : bleu marine, brun et noir. Prix, \$29.75

COSTUME de serge, ceinture sur les côtés du manteau, garni avec galon et boutons, jupes finies, avec ceinture et pelisse. Coloris : brun, noir et bleu marine. Prix, \$29.75

COSTUME tailleur, pour dames; poches sur les côtés, richement doublé en soie. Ceinture et poches sur la jupe. Coloris : mélange de beige et brun. Prix, \$39.50

MANTEAUX

Élégant manteau en cheviot pour dames, grand collet et ceinture. Coloris : noir, et bleu marine. En fait de style et tissu, c'est un manteau réellement splendide, pour le prix, soit, \$14.75

MANTEAU en "tweed", pour dames, long et ample, avec ceinture et poches. Coloris : mélange de brun et blanc ou noir et bleu. Un joli modèle à prix des plus modérés, soit, \$18.50

MANTEAUX en "tweed" pour dames, long et ample, avec ceinture et poches. Coloris : mélange de gris et rouge. Très attrayant sous le rapport du style et de la couleur. Prix, \$23.50

Long manteau en "tweed", pour dames, fait avec empressement, ceinture et poches fantaisie. Mélange de gris et rouge. Très attrayant sous le rapport du style et de la couleur. Prix, \$28.00

Long manteau en "tweed" pour dames, fait avec empressement, plus dans le dos, et fait avec ceinture et poches. Coloris : mélange de beige brun ou vert. Prix, \$29.50

ROBES

ROBES de dames, en étoffe carreaute de noir et blanc, ceinture large et boucle en arrière en satin noir. Prix, \$11.75

ROBES de dames, en serge, avec col en soie, ceinture et devant garnis de galon. Coloris : gris-bleu, marine, noir. Prix, \$15.50

ROBES de dames, en serge, effet boléro, jupe avec plis, ceinture et boucle sur les côtés. Coloris : noir, et brun. Prix, \$17.50

ROBES de serge pour dames, effet tunique, encolure et bas de la tunique garnis de galon. Coloris : rouge-vin, marine, et noir. Prix, \$17.50

ROBES de serge, pour dames, encolure basse devant et bas de la jupe garnis de galon. Coloris : vert foncé, rouge-vin, et noir. Prix, \$22.50

ROBES de serge pour dames, effet boléro, encolure et devant du boléro garnis de galon. Jupe avec plis. Coloris : gris-bleu, rouge-vin et noir. Prix, \$17.50

BONNES EPICERIES AUX PLUS BAS PRIX



Commission des vivres
Licence
No. 8-19496

BEURRE de laiterie d'Ontario en rouleau de 5 livres, 50 cts.
BEURRE extra de crémère, pain d'une livre, dans une boîte de carton, 56 cts.
BEURRE au lait pasteurisé, la livre, 58 cts.
FROMAGE canadien fort, la livre, 40 cts.
OEUFS de la semaine, la douzaine, 55 cts.
OEUFS frais, la douzaine, 45 cts.
HOMARD de Meunier, canette de 1/2 livre, 40 cts.
Canette de 1 livre, 75 cts.
MORUE hachée, canette ronde d'une livre, 25 cts.
CONFITURES anglaises de Cross & Blackwell, framboises et fraises; jarre d'une livre, 33 cts.
Canette de sept livres \$1.72
CONFITURES de prunes blanches, jarre d'une livre, 27 cts.
Canette de 7 livres, 81.16
de urner, la bouteille, 90 cts.
Cherry Brandy non fermenté, Sine Gin, la bouteille, 90 cts.
VIN de pêches et miel, la bouteille, 40 cts.
SIROP de framboises, la bouteille, 40 cts.

chies, jarre d'une livre, 27 cts.
Canette de 7 livres, 81.16
de urner, la bouteille, 90 cts.
Cherry Brandy non fermenté, Sine Gin, la bouteille, 90 cts.
VIN de pêches et miel, la bouteille, 40 cts.
SIROP de framboises, la bouteille, 40 cts.

UNE CANETTE DE TOMATES "Canada's Pride" 16 cts.
UNE CANETTE DE BLÉ d'Inde "Fleur de Lis" 19 cts.
UNE CANETTE DE POIS 14 cts.
UNE CANETTE DE Fèves vertes ou jaunes 19 cts.
UNE CANETTE DE BETTERAVES complètes ou tranchées 15 cts.
UNE CANETTE D'ASPERGES coupées 23 cts.

LE TOUT POUR 99 CTS.
OFFRE COMBINÉE
UNE CANETTE DE BLUETS 18 cts.
UNE CANETTE DE CERISES 20 cts.
UNE CANETTE DE PRUNES vertes ou rouges 25 cts.
UNE CANETTE DE PÊCHES ou poires 17 cts.
UNE CANETTE DE POMMES, No 3 17 cts.

LE TOUT POUR 99 CTS.
VERMICELLE "Coquille", "Hirondelle", "Animal", 3 paquets assortis, pour 31 cts.

CREME de blé, 2 paquets pour 47 cts.
RIZ moulu ou farine de riz, 2 paquets pour 33 cts.
FARINE de patates, 2 paquets pour 27 cts.
GRUAU écossais, fin, paquets de 4 livres, 2 paquets pour 65 cts.
BLE floconneux (cornflakes), "Krinkle", 3 paquets pour 34 cts.
FARINE d'avoine, ou gruau fin, 3 livres pour 20 cts.
NETTOYEUR "Old Dutch", 3 canettes pour 28 cts.
SAVON "Goblin", pour nettoyer les mains, 2 barres pour 13 cts.
LESIVÉ "Gem", 3 canettes pour 28 cts.
SAVON de Barilou "Imperial Horse Head", barre de 14 onces, 2 pour 25 cts.
EMPOIS de Soeurs, paquet d'une livre, 2 pour 25 cts.
EMPOIS "Berger" s'employant à l'eau froide, boîte d'une livre, 15 cts.
LAIT évaporé, "Canada Pride", pas sucré, meilleur que la crème douce pour manger avec gâteaux, canette de 32 onces, 35 cts.
CACAO pur de Fry, pour déglacer, canette de 1/2 livre, 10 cts.
Canette de 1/4 livre, 13 cts.
Canette de 1/2 livre, 25 cts.
THE noir de Lipton, 1/2 livre, 45 cts.

1 lb., étiquette rouge, 65 cts.
THE noir "Peco Souchong", étiquette bleue, 35 cts.
1 livre, étiquette bleue, 70 cts.
1/2 livre, étiquette rouge, 33c.
THE noir "Peco Touchong", la livre, 50 cts.
LA livre, 50 cts.
BONBONS, "Gomme pure", la livre, 35 cts.
BONBONS à la crème, mélangés, "Victoire", la lb 35 cts.
BONBONS clairs et brisés, la livre, 30 cts.
BONBONS en bâtons, la livre, 40 cts.
CHOCOLAT "Fudge", au sucre d'érable, de Moir, la livre, 60 cts.
BONBONS "Roman Nougat", et "Walnut", la livre, 65 cts.
POUDRE Jell-o, pour crème à la glace, 2 boîtes pour 27 cts.
GELÉES Jell-o assorties, 2 boîtes pour 27 cts.
POUDRE "Invincible" de Mc-Laren, pour pudding, de préparation prompte, 12 essences différentes, 2 paquets pour 27 cts.
SUCRE pour glacer les gâteaux, 5 essences différentes en diverses couleurs, 2 boîtes pour 27 cts.
GELATINE de Knox, pour apprêter les viandes, 18 cts.
GAUFRES (wafers) "Waterloo", assortis, "Cacao Macaroni", "Cacao Dessert", la livre, 45 cts.

Vente de rubans a moins que la moitié du prix

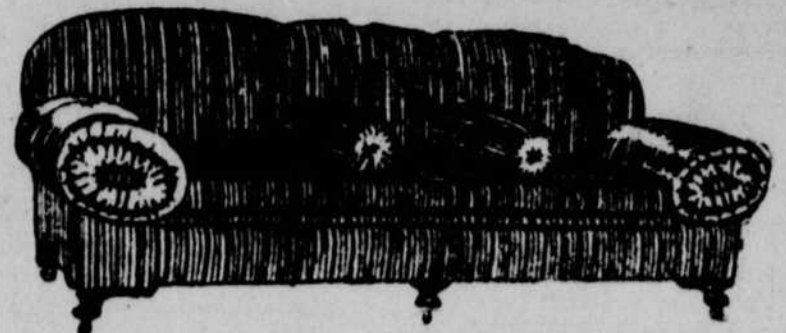
Achetez assez de rubans samedi, pour suffire au besoin que vous en aurez ce printemps pour vous-mêmes, ainsi que pour vos enfants. Ces lignes spéciales sont marquées à prix moindre que la moitié de leurs valeurs réelles. Donc, vous aurez tout à gagner en achetant maintenant. Ces rubans sont de ceux que toutes les dames trouveront moyen d'utiliser.

RUBAN cordé, 2 1/2 pouces de large, en bleu-clair, bleu-royal, marine, tango, vert et myrte. Valeur aujourd'hui, la verge 35 cts. Prix de vente, la verge, 15c.

RUBAN taffetas 2 1/2 pouces de large, avec bordure plect, patron fleuri, approprié pour garniture de chapeaux de robes ou pour rubans de cheveux. Prix de vente, la verge, 15c.

Un lot de ruban taffetas, en 3 à 4 pouces de large, couleurs assorties. Prix de vente, la verge, 15c.

La quantité de ces RUBANS étant limitée, nous n'accepterons pas de commandes par la poste, parce que tout va se vendre dans un rien de temps.



Vente de meubles a réduction de février

Les acheteurs de meubles profitent d'occasions splendides ici durant cette vente, laquelle leur fournit l'occasion d'économiser beaucoup d'argent, en même temps qu'elle nous permet de faire de l'espace pour nos nouveaux arrivages. Quel doit vous avez besoin en fait de meubles, que ce soit un simple article ou un ameublement complet, nous vous disons amphiement qu'il vous coûtera meilleur marché ici que n'importe où ailleurs. Et après quelques-uns seulement des bons marchés que nous offrons.

CHESTERFIELD 85 pouces de longueur, avec fauteuil pour appareiller, couverture en bon tissu tapisserie, coussins sanitaires, "Marshall", et dos à ressort. Régulier, \$167.00. Prix de vente, \$125.00

AMEUBLEMENT de salle de réunion living room, 3 morceaux: sofa, berçante et fauteuil, avec sièges à ressort, fini chêne fumé, couverture en cuir américain. Régulier, \$26.50. Main-tenant, \$29.00

TABLE de lecture avec tiroir, en chêne solide, fini fumé. Valeur de \$8.50. Maintenant, \$6.75

AMEUBLEMENT de salle de réunion living room, 3 morceaux: coussins mobiles, couverture en belle cretonne. Valeur de \$52.00. Maintenant, \$45.00

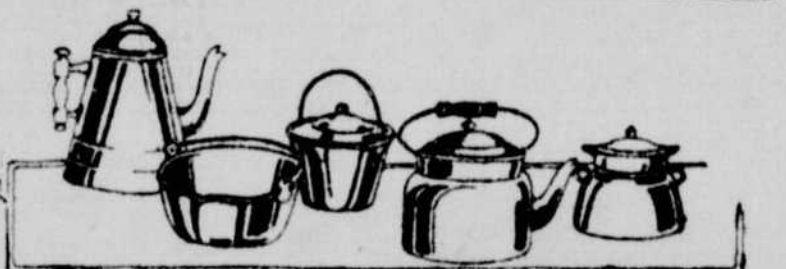
AMEUBLEMENT de salle à manger, en noyer, noir; 10 morceaux, ameublement magnifique. Régulier, \$275.00. Maintenant, \$225.00

AMEUBLEMENT de chambre à coucher, comprenant: bureau, chiffonnier et table à toilette à trois miroirs, beau fini acajou. Valeur de \$85.00. Maintenant, \$69.00

AMEUBLEMENT de chambre à coucher, comprenant: 7 morceaux, en véritable noyer. Bureau, chiffonnier, table à toilette, lit, berçante et deux autres chaises; un ameublement digne de figurer dans un palais. Reg. \$359.00. Maintenant, \$279.00

LITS en cuivre, fini brillant ou mat. \$11.95 ET \$19.75

LITS doubles, en cuivre. Valeur de \$90.00. Réduit à \$65.00



LA VENTE D'USTENSILES EMAILLES ENCORE EN PLEINE VOGUE

Durant toute cette semaine il y a eu un courant ininterrompu de clients avides d'acheter de ces ustensiles que nous vendons eux plus bas prix qu'il se soient vus depuis très longtemps. Voici votre chance d'acheter tout ce dont vous avez besoin, depuis une tasse à thé jusqu'à une bouilloire pour laver, et cela avec grande économie.

CASSEROLES droites, (saucapans), capacité 2 pintes, émaillées, gris, avec couvercle, 53 cts.
Capacité 3 pintes, 62 cts.
Capacité 4 pintes, 69 cts.
Capacité 5 pintes, 50 cts.
CASSEROLES (saucapans), avec bec sans couvercle, capacité 1 1/2 pinte, 19 cts.
BOLS pour tarte fromagée, capacité, 1 pinte, émaillées gris, "Colonial", 17 cts.
POELES à frire, 8 pouces de diamètre, 24 cts.
8 pouces de diamètre 38 cts.
9 1/2 pouces de diamètre 39 cts.
CASSEROLES (saucapans), convexes, en blanc et bleu, ce qu'il y a de mieux sur le marché canadien. Capacité, 4 pintes, 81 cts.
Capacité, 6 pintes, \$1.00
Capacité, 8 pintes, \$1.39
BOUILLOIRES convexes é-

maillées blanc et bleu, capacité, 4 pintes, 84 cts.
SPECIAL — Un grand plat étamé, approprié pour laver la vaisselle, pour faire du pain, ou pour tout autre usage, alors qu'il faut un grand plat, capacité, 17 pintes. Spécial, \$1.09
PLATS à lait, étamés, capacité, 2 pintes, 19 cts.
Capacité, 3 pintes, 23 cts.
CHAUDIERES galvanisées, capacité, 12 pintes, 94 cts.
CHAUDIERES étamées, pour eau, lait, etc. Capacité, 12 pintes pour 89 cts.
Capacité, 14 pintes, 99 cts.
Capacité, 16 pintes, \$1.19
PLATS à vaisselle, émaillés gris, capacité, 14 pintes 63 cts.
BOUILLOIRES à confitures émaillées gris, capacité, 5 pintes, 39 cts.
CUILLERS à arroser, émaillées, gris, 12 cts.

Rideaux en dentelle très spécial

à \$2.19

SPECIAL: — 100 couronnes de RIDEAUX en dentelle Nottingham, 3 1/2 verges en longueur, patrons très jolis. Une bonne valeur à \$2.19

\$2.50. Prix de vente, la paire, \$2.19

PAQUET

Division du Détail

157-173, Rue St-Joseph

Gravures

encadrées 39cts.

Pour quelques jours seulement, nous allons offrir une très belle ligne de gravures encadrées dans une moulure de 2 pouces avec coins dorés, grandeurs 12 x 10 pouces. Valeur régulière de 50 cts., pour le prix spécial de 39c.

"Sito!"

La nature en harmonie avec les
brûlants douloureux de l'heure,
a pris un aspect désolé. Au ciel res-
plendissant de gros nuages gris sombre qui
s'effondrent sur les épaules et les choses au
voile de vagues tristesses. Les gentils
musiciens de la forêt dans une mys-
térieuse compréhension du drame
qui se joue tout près d'eux ont sus-
pendu leurs trilles si jolies : pas
même un léger souflet de la brise
pour distraire la nature de la mé-
lancolie qui l'enveloppe.

Et là, au pied d'un mont sanctifié
depuis, une foule défilait et se vo-
cifiait tandis que du gibet d'infamie
sur lequel il meurt pour un peuple
ingrat, le Christ promène sur cette
troupe ameutée son regard divi-
nement doux, puis de ses lèvres mou-
rantes s'échappe ce cri plein de dé-
sirs. "Sito!" "J'ai soif!" Un
de ceux qui est là lui présente au
bout d'une baguette une grosse
éponge trempée de vinaigre.

Quel chrétien ne connaît pas tous
ces détails? Mais cette parole de
Jésus quel chrétien l'a bien appro-
fondie? Et toi peuple Juif tu ne l'as
pas comprise. Ton fastidieux orgueil
et ton mépris de la grâce divine,
l'ont empêché sans doute de saisir le
sens évangélique de ce cri jeté dans
une heure de détresse. Quel est Dieu
né sur la paille à peine au monde
et déjà exilé, lui qui il y a quelques
heures a enduré la plus terrible des
agonies, a subi sans une plainte la
plus honteuse des flagellations et
qui à l'instant même souffre tou-
jours sans un mot de révolte dans
toutes les parties de son corps lacé-
ré, ne pourrait arrêter sur ces lèvres
ce simple cri de la nature, faire taire
ce grossier besoin de son corps?
Non, ce cri de Jésus n'est pas celui
de sa nature altérée mais bien celui
de son âme. Le Fils de Dieu en effet
a soif mais soif des âmes de ce peup-
le qui l'outrage et le méconnaît.
Cette parole l'adresse à chacun
d'eux en particulier. "J'ai soif de
votre amour." J'ai soif de vos
cœurs.

Aujourd'hui comme hier, Jésus
est toujours altéré des âmes qu'il a
rachetées au prix de son sang. Ames
de ces malheureux qui vivent enco-
dans les ténèbres de l'erreur, âmes
de pécheurs qui se font un devoir
de la mépris et une gloire de la
blasphémation, âmes de ceux que cap-
tivent les choses terrestres au
point d'oublier celles de l'éternité,
âmes de jeunes gens que la vie
trompe amèrement et qui gaspillent
le meilleur de leur être dans des
plaisirs douteux et souvent crimi-
nels, âmes de jeunes filles qui se
laissent aller à des rêves de leur
jeunesse, à une triste poésie. C'est
pour tous ceux et celles-là que Jésus
révèle son angoisse "Sito!".
Combien y répondent?

Mais il est une catégorie spéciale
d'âmes que le Sauveur veut dési-
gner plus particulièrement dans son
pressant appel et ces âmes ce sont
celles des tout-petits. Il a la vraie
prédilection pour ces charmantes
fleurs qu'aucun souffle impur n'a
encore flétri. (Sa vie publique nous
le prouve.) Il les veut pour lui tou-
jours purs et toujours belles aussi
frappé-t-il du plus douloureux des
anathèmes ceux qui tentent de lui
ravir ses joyaux précieux.

Mais les loupes ravisseurs se ca-
chant hypocritement sous la peau de
l'agneau font, les audacieux, mal-
gré la menace terrible qui pèse sur
eux leur œuvre de scandale. Eux
aussi les veulent ces âmes, servi-
leurs fidèles, ils les veulent pour
leur maître Satan.

Hélas! comme ils sont nombreux
les corrupteurs de l'enfance, ils
nous entourent et nous les respec-
tons, ils passent le front haut, le re-
gard assuré et nous croyons fatale-
ment leur vertueuse honnêteté. Ils
sont d'autant plus redoutables qu'ils
accomplissent à l'ombre leur œuvre
de férocité.

C'est triste! c'est lamentable!
c'est navrant! de voir gaspiller et
corrompre de si belles âmes et c'est
à peine concevable que des chrétiens
puissent, sans une rougeur de honte
au front, sans une révolte de
quelques derniers bons sentiments
enfermés, remplir pareille mission
infamie. Nails et sans dévotion
comme l'agneau de la fable, pau-
vres petits ils se laissent prendre
aux belles promesses et aux douce-
reuses paroles du loup, puis s'en est
fait de leur innocence.

Ah! mères, veillez sur vos en-
fants, sur vos chérubins aux yeux
d'azur, sur vos trésors comme vous
vous plaisez à le dire. Que votre œil
vigilant exerce une surveillance ac-
tive car les loups se cachent peut-
être tout près de votre demeure
qui vous dit que vous ne les abriter
pas sous votre toit? Sachez
possible, à toutes heures du jour ou
ils sont, car vos chérubins aimés
pourront vous revenir découronnés
avec des prunelles moins franches et
un front moins pur. Alors vous ne
reconnaitrez plus votre fils ou votre
filie. A s'être baignés aux laideurs
du vice, ils auront perdu de leur
naïveté, de leur famille abandon,
en peu de cette beauté que leur don-
nait l'innocence, de même vous sen-
tirez qu'ils vous aiment moins. Une
fois la voie préparée au vice, de-
venez convaincus que votre amour
sera assez fort pour les empêcher
de la suivre? car le mal doit avoir
une forte emprise sur ces faibles na-



AU FOYER

tures aguerries qu'à vos caresses.

Veillons donc sur nos enfants
espoir de notre race, ne les exposons
pas trop tôt aux dangers de ce mon-
de trompeur. Ils en connaîtront trop
vite hélas la perfidie! L'auteur des
Pâliettes d'Or, je crois, a dit quel-
que part dans ses pratiques et déli-
cieux écrits: "On expose un chène
à la tempête on expose pas un lys."
En préservant aussi notre jeunesse
des contacts du vice en la défendant
contre ses ennemis acharnés nous
répondrons au "Sito!" de
Jésus mourant lui donnant les âmes
dont il a soif. Et en donnant des
âmes à Dieu nous préparons à la
patrie qui en a grandement besoin
des serviteurs rendus dans les vi-
rilles par l'innocence résidant en
eux et qui est réputée être une des
forces les plus puissantes.

MARITHA

Février 1919

Un inventaire

Elle nous fit entrer dans son petit
salon qui fleurait la rose et le
muguet, son parfum préféré. La lu-
mière tombant des lustres, faisait é-
clateler les hautes potiches où ver-
dissaient des fougères délicates.
Mentaient des étoiles au vernis des
meubles et sur les touches du petit
piano qui occupait un angle de la
pièce. C'était délicieux, ce coin par-
fumé, fait de fraîcheur et de lumière
où l'on pouvait, tout à son aise, cau-
ser, "entre amies". Et certes, nous
causâmes! De quoi? Mon Dieu, ne
me le demandez pas, ce serait trop
loin à vous détailler. On ne deman-
de pas aux femmes ce qu'elles di-
sent. Il serait beaucoup plus inté-
ressant, je crois, de leur demander
ce qu'elles pensent.

Au beau milieu de la soirée, soit
fatigue, soit épuisement du sujet, la
conversation tomba. "S'il vous plaît,
Antoinette, faites-nous donc un peu
de musique." Antoinette sourit et
aimablement: "Il faut me donner
l'exemple, et d'ailleurs, c'est à moi
à vous entendre. Jouez-nous quel-
que chose, vous, Marguerite." Je
passai mon tour à ma voisine, Cécile,
musicienne comme son nom, qui
exécute avec une gravité vraiment
poignante, un des préludes fameux
de l'artiste à la mode, le grand rus-
se Rachmaninoff. Nous flmes chan-
ter le clavier à tour de rôle et quand
nous priâmes Antoinette de se faire
entendre, elle nous demanda, à no-
tre grande surprise, la permission
de chanter elle-même quelque chose,
car, dit-elle, vous êtes d'un sérieux,
d'un classique, mes pauvres amies!
Permettez-moi de vous déchiffrer
quelque chose de gaie, une chanson
que j'ai regrettée. C'est très
original.

Dès les premières notes qui réso-
nèrent avec un accent très éloigné
de nos âmes, nous reconnûmes: K K
K, Katy... C'était d'un contraste
plutôt... déplorable! Mais chut!
nous étions les invitées d'Antoinette.
Une fois lancée dans son genre
préférée, la chanson américaine,
bataille dans son originalité énor-
me, tapageuse comme un marteau, ex-
pressive comme un cinq dollars, poé-
tique comme un timbre-poste. Une
fois en marche sur son terrain favori,
dis-je, Antoinette n'eut plus besoin
d'exemple... Cela marchait
tout seul. Nous les vîmes toutes dé-
filer avec une dévotion de "tur-
key trot", les compositions de nos
amis d'outre-frontières! Juliette et
Gisèle s'étaient approchées du piano
et devisaient joyeusement avec An-
toinette qui ne s'interrompait que
pour reprendre de plus bel son ta-
pagaie agaçant.

Discrettement, je me dirigeai vers
le porte-musique, laissai là ma pau-
vre musicienne, la petite Cécile, tou-
te menue dans son grand fauteuil,
et occupée à feuilleter un album de
photographie. Je compris que ses
yeux voulaient tromper ses oreilles.

Sans trop exhiber ma curiosité,
d'un air indolent, je pris un siège
et me mis à faire l'inventaire des ra-
vons à musique. Les feuillets s'a-
moncelèrent sur mes genoux, des val-
ses, des polkas, des "one-step", des
"two-step", et que sais-je! encore!
furent danser tour à tour, devant
mes yeux, leurs noms baroques. De
temps à autre, Antoinette me jetait
un regard et un mot: "C'est très jo-
li, tenez, ce que vous avez-là. Vous
connaissez?" — Je ne sais plus...
Donnez-les, je vais vous les remet-
tre en mémoire.

Et le piano tapait, tapait tou-
jours, accompagné de la voix aigre-
lette de la chanteuse.

An bout d'un quart d'heure, j'é-
tais renseignée sur la valeur du ré-
pertoire de mon amie. Je remis, une
à une, et dans un ordre parfait, les
pièces de musique. Il y avait là de
quelque rompre des jarrets du meilleur
dancer, de quel vaincre la patience
artistique d'un Américain lui-même.
Je crois... je dois pourtant, en tou-

te sincérité, rendre justice au troi-
sième rayon de l'étagère musicale.
Sur sa planche vernie reposaient les
quelques morceaux classiques étu-
diés à la pension et qui dormaient
d'un bon sommeil depuis bientôt
quatre ans, si j'en juge par la cou-
verture jaune exigée de la maîtresse
du cours. Ils étaient tout là, intacts
comme au jour de l'examen... Quel-
ques chansons françaises, une, Ita-
lienne. Au fond du rayon, reposait
sur la tranchée, un recueil de Botrel,
à la couverture toute neuve, aux
feuillets d'une tenue irréprochable,
comme au sortir de l'imprimerie,
des "Passe Temps", quelques "Etu-
des", c'est tout.

L'inspection terminée et toute
chose remise en place, je retournai
à mon fauteuil, tandis que Juliette
jouait "Poor Butterfly"... Cécile
avait posé son album et me regardait
venir, d'un air moqueur. Elle
avait compris le reproche qu'inté-
rieurement, j'adressais à Antoinette.
Et vous amies lectrices, ne le mé-
ritez-vous pas aussi ce reproche?
N'êtes-vous pas un peu trop ferve-
ntes d'Américanisme? N'avez-vous
pas une admiration exagérée pour
tout ce qui traverse nos lignes?...
Les Canadiens ont ce grand tort de
n'être pas assez personnels. Ils em-
pruntent trop à la nation voisine.
L'esprit américain pénètre chez
nous avec une aisance vraiment dé-
plorable. Il se fait place dans nos
lois, dans nos coutumes, dans nos
modes, dans nos théâtres et jusque
dans nos rayons à musique. C'est
sur ce dernier point que je veux ap-
puyer.

Ces accapareurs sont sur le point
de croire qu'il n'existe pas d'artistes
en dehors de leurs frontières et que
la France musicale n'a rien produit
d'agréable aux oreilles canadiennes.
L'erreur serait grotesque, mais ne
serait pas sans fondement. L'enque-
ment des Canadiens pour leurs pro-
ductions musicales, leur donnerait
raison jusqu'à un certain point...
C'est fort regrettable. C'est vrai
qu'il y a là, question de goût. Mais,
faut-il l'avouer que les canadiens
manquent de goût? Car enfin, qu'est-
ce que toutes ces créations amé-
ricaines à cotés des productions que
nous offrent les artistes de la vieil-
le France? La romance française est
délicieuse de forme et de fond, de
couleur et d'expression. La Bre-
tagne en particulier a produit des
chansons profondes et jolies com-
me l'eau qui baigne son bord. Je
me demande comment on peut songer
à chanter tant de banalités, quand
on a la, sous la main, des trésors
d'une valeur aussi incontestable.
Je me le demandais aussi en
sortant du petit salon où la veillée
s'était prolongée à examiner des al-
bums venus de tous les pays d'Eu-
rope. Je n'avais rien vu. J'étais tou-
te à la pensée amère que je viens de
déployer à vos yeux, chères amies.
Je m'endormis tard ce soir-là, mais
je fis un rêve que me dédommagea
amplement de ma soirée désagréa-
ble. Laissez-moi vous dire, j'étais
assise près du foyer, dans un grand
salon que je n'ai jamais vu nulle
part, mon tricet à la main. Ma tan-
te X était là, dans un fauteuil, à lire
une revue. Mon amie Cécile bro-
dait près de moi, son joli visage un
peu triste, éclairé par les flammes.

Soudain, une porte s'ouvrit. Des
pas masculins résonnèrent sur le
parquet et se dirigèrent vers le pla-
no. Mon cousin, c'était lui, s'in-
stalla devant le clavier, préluda par
quelques accords et de sa belle voix
de baryton, infiniment grave et pro-
fonde il commença: "J'aime le son
du cor". Je m'éveillai "au fond des
bois". Le charme était rompu —
j'avais rêvé.

Amies lectrices, je vous souhaite
toutes, un rêve ou une réalité dans
ce genre-là! Je crois que votre por-
te-musique y gagnerait beaucoup.

MARGUERITE

Le Neveu Importun

Mon neveu, qui a sept ans, ouvrit
clandestinement la porte de ma
chambre. Il sourit agréablement,
mais il ne put pas empêcher la porte
de produire un petit crissement
aigu, ce qui me fit lever la tête. Je le
regardai: il était rayonnant. Sa petite
tête blonde, aux longs cheveux
soyeux émergeait dans l'entrebaïl-
lement; ses yeux pétillaient de bon-
heur et me jetaient des éclairs que
j'accueillis à cœur-joie. Il entra
sans autre préambule en laissant la
porte ouverte derrière lui. Quand il
fut tout près de mon lit, il se mit
à dire d'un bon sourire sur les lé-
vres:

— Bonjour! mon oncle.
— Bonjour! neveu.
— Je viens te voir; es-tu con-
tent?
— Oh! oui!
— Bien.

petite main sur mon épaule. Il me
parlait haut, il attendait. Au fond
j'étais heureux qu'il fût là. Bien
que je sasse que sa présence ne
m'inspirerait certainement pas les
rimes du sonnet que je faisais en
ce moment, j'aime si bien mon ne-
veu, que, quand il est chez-moi, je
ne peux me défendre de penser à
lui, malgré que je feigne m'occuper
à d'autre chose. Je le laissai libre.
Inutile de cacher mon manuscrit à
des yeux si innocents.

Ah! j'oubliais son nom. — Paul.
Il s'appelle Paul comme son oncle.
Le petit Paul est sensible aux té-
moignages d'affection. Le grand
Paul aussi. Mon neveu demanda:
— Pourquoi tu ne t'as pas fait la
barbe aujourd'hui?
— J'ai oublié.
— J'aurais voulu t'embrasser.
— Embrasse, neveu.
Non, je ne veux pas.
— Pourquoi?
— La barbe, je n'aime pas ça, ça
pique.

— Farceur, va! ne m'importune
plus, entends-tu.
— Oui.
Il se tint coi pendant que je m'ef-
forçais de mouler mon malheureux
sonnet. J'avais envie de tout en-
voyer se promener: papier, plume,
encrier et sonnet! et de prendre
Paul sur mes genoux; mais où sera-
donc alors la patience chrétienne?
Je réagis. Je suis un homme après
tout, me dis-je, il faut que j'écrive...
Mon neveu revint à la charge:
— T'écris bien, mon oncle, t'é-
cris toujours... T'es pas ennuyé de
ça... J'ai pas hâte d'aller à l'école
pour te dire.

— Qu'est-ce que c'est que t'écris là.
— Des vers.
— Hein?
— Rien.
— Tu as une petite souris sur
ton pupitre, veux-tu je vais jouer à
vec?

— Non, tu vas la casser.
— Je dis que non.
— Je dis que oui. N'y touche pas.
— Laisse voir l'image là.
— Laquelle?
— LA! LA!
— Tiens, connais-tu ce qu'il y a là.
— Peut-être.

— Qui est-ce alors?
— Le petit Jésus.
— L'aimes-tu?
— Ah! oui.
— Pourquoi?
— D'abord parce qu'il est le bon
Dieu ensuite maman dit qu'il faut
l'aimer!

Déjà mon neveu devenait
loquace.
J'ouvris un tiroir, pris des bon-
bons et lui donnai. C'était la signa-
ture d'un traité de paix entre
nous.

Il prit les bonbons en me remer-
ciant. Il était content. Son bonheur
était complet pour le moment, il ne
désirait rien de mieux. Enfin j'ai pu
écrire quelque chose.

Je me demande ce qu'il va faire
quand il aura mangé ses bonbons.
Va-t-il manifester un autre désir?
Va-t-il s'en aller trouver sa ma-
man? Ou bien se mettra-t-il à jouer
avec ces objets qui sont sur mon
pupitre?... En somme, il peut bien
tout faire chez-moi, pourvu qu'il ne
déchire pas mon papier manuscrit.

Je n'ai pas fini mon sonnet, qu'il
importe. Mais entre temps, j'ai
griffonné ces lignes en prose. Si
mon neveu fait encore des merveil-
les je vous les écrirai prochaine-
ment, avec sa permission. Il va sans
dire.

Paul des ERABLES

La Crémation

La crémation des morts est-elle
permise par l'Eglise Catholique?
L'Eglise défend et condamne la
crémation. Nulle bonne raison peut
être donnée en faveur de la pratique
de crémation; tandis qu'il y a
beaucoup de graves raisons contre
elle. La pitié filiale, l'amour con-
jugal et fraternel et l'amitié; tout ré-
voque contre la crémation aussi in-
humaine qu'impie.

La foi chrétienne enseigne que le
respect est dû à l'être humain, qui a
été le temple vivant de Dieu, sancti-
fié par les sacrements; et elle peut
être mieux montrée par l'entente-
ment chrétien, en harmonie avec
l'esprit que la charité chrétienne
demande. La crémation est une pra-
tique païenne et non chrétienne. Les
Chrétiens n'ont jamais brûlé leurs
morts.

Quels sont les principaux avocats
de la crémation aujourd'hui? Les
Franc-maçons. Les persé-
cutés païens désiraient détruire la
Foi dans la doctrine de la résurrec-
tion, jetaient souvent les corps des
martyrs dans les flammes, pensant
ainsi rendre la résurrection impos-
sible; mais la crémation ne ren-

Boite aux lettres

FLEUR CRAINTIVE. — Une je-
une fille en deuil d'une sœur emple-
telle le papier et les cartes de
deuil?

R. Pour ses correspondances inti-
mes et dans ses lettres à la famille.
II. Quand un prêtre souhaite la
bonne année à une jeune personne
qu'est-il convenu de dire?

R. La jeune fille doit remercier et
ajouter quelques souhaits à l'adres-
se de son supérieur.
III. Quelles sont les œuvres de
Victor Hugo qui ne sont pas recom-
mandables?

R. Il y a Notre-Dame de Paris et
les Misérables qui sont à l'index.
Le petit "coin" demandé aussi
gentiment ne saurait être refusé, ce
sera un plaisir de vous abriter pe-
tite "fleur craitive".

SAGUENAYENNE. — Est-ce con-
venable pour une jeune fille de ré-
pondre par sa carte à un jeune hom-
me qui lui a envoyé la sienne accom-
pagnée de ses souhaits pour le
nouvel an?

R. Une jeune fille n'envoie pas sa
carte à un jeune homme, si vous ne
lui écrivez pas ordinairement, vous
n'avez pas à lui répondre.

II. Dans les magasins d'instru-
ments de musique, il se vend pres-
que toujours de la musique en feuil-
lets; vous pourriez vous adresser à
l'un d'eux pour obtenir ce que vous
desirez.

Je vous remercie de l'intérêt té-
moigné à notre page, c'est un en-
couragement précieux à monter plus
haut, toujours plus haut, jusque par-
delà les étoiles d'or.

BEAUX YEUX BLEUS. — Com-
bien de temps dure le deuil d'une
belle-sœur?

R. 6 mois de deuil, 6 mois de
demi-deuil.

UNE BRUNE. — Est-il bien d'of-
frir un cadeau à son ami le jour de
sa fête?

Non, une jeune fille ne fait pas
de cadeaux aux jeunes gens.
PETITE EGAREE. — Voudriez-
vous me nommer quelques livres
convenables pour une jeune fille?

R. Il y a les œuvres de Marie Jen-
na, les lettres de Madame de Main-
tenon, la correspondance de Mad-
ame de Sévigné, et parmi nos au-
teurs canadiens, nous avons "L'ou-
blié", de Laure Conan, les lettres
de Fadette et que d'autres choses
encore!

HELENE. — Vous trouverez cer-
tainement, à quelque coin de notre
feuille, les renseignements désirés.

M. A. — Est-ce qu'il serait con-
venable d'envoyer une carte mor-
tuaire d'un des miens à un prêtre
ami de la famille?

R. Oui, vous pouvez envoyer cette
carte et demander un "memento"
dans les prières de ce prêtre pour
votre parent décédé.

Q. Que doivent répondre les ma-
riés, lorsque le prêtre demande le
consentement de l'un et de l'autre?

R. Il faut répondre: "Oui".

Q. Les mariés doivent-ils donner
la main à leurs amis en sortant de
l'église ou attendre qu'ils soient
revenus "à la maison"?

R. Ils attendront qu'ils soient
revenus à la maison.

Q. Si la personne présentée est un
parent que l'on ne connaît pas, est-
il mieux de donner la main?

R. Oui, surtout si vous êtes chez
vous.

AMERICAINE. — Quand nos
soldats traversés au mois d'août se-
ront-ils de retour?

R. A l'été probablement.

Un médecin répondra mieux que
moi à votre première question.

Je vous souhaite du succès dans
votre tâche si noble d'institutrice.

GERARDINE. — Adressez-vous
en ville, dans les magasins à rayons.

MIREILLE. — Je ne connais pas
les correspondants de notre "Page";
par conséquent je ne puis vous ren-
seigner sur l'auteur de cet article; je
le regrette.

Le "Foyer" sera toujours accueil-
lant à "Mireille".

MAUV B. — Veuillez me donner
un exemple du de deuil de parenté?

R. Supposons que vous ayez un
frère ou une sœur, les enfants de
ce frère et les vôtres seront cousins
germains, les enfants de vos petits-

L'AUMONIER

Avoir deux missions, telle est sa destinée!
Il doit offrir son bras pour sauver son pays,
Des temples du Seigneur relever les débris
Faire croître l'amour où la haine était née.

De partout dans le camp son ombre s'est glissée
Pour consoler les uns, pour panser les meurtris,
Par des mots rédempteurs, clore des yeux rougis,
Pour donner l'espérance à l'âme dégoûtée.....

Et le chant de l'espoir en sa bouche s'entonne...
Son bras dominateur réunit ou pardonne.
Il sera là, soldats, quand vous n'y serez plus!

Il sera là toujours où son Dieu le réclame,
Soit pour soigner un corps, soit pour sauver une âme.
— Dût-il être fauché par le dernier obus!

Elie BOURGAULT.

Sorel 1917.

LES GRANDS MORTS CANADIENS

SIR WILFRID LAURIER

Noble figure aux traits d'un aspect héroïque
Dont le timbre d'argent vibra sous tous les cieus,
Qui sut communiquer un élan valeureux,
Et plana toujours haut dans le ciel politique!

Devant ce grand tombeau que la douleur publique
Contemple avec orgueil en un geste pieux,
Le Passé de Laurier apparaît merveilleux:
Son nom sera pour nous ainsi qu'une relique!

Rien ne reste de lui, rien... sinon sa mémoire
Et qu'aux siècles futurs prolongera l'histoire,
Qui vivra dans nos cœurs encor mieux qu'en l'airain!

Nous l'aimons: il avait l'âme grande et chrétienne!
Oui, nous nous souviendrons — il faut qu'on s'en souvienne!
Qu'en Laurier nous perdons le plus grand Canadien!

Elie BOURGAULT.

Ottawa, ce 22 février 1919.

enfants seront entre eux parents au-
te de leurs descendants seront
parents au de degré.

BLANCHE D'HABERVILLE. —
Que signifient les lettres A. M., D.
G. sur certaines prières?

R. Ces lettres signifient Ad Ma-
jorem Dei Gloriam. A la plus gran-
de gloire de Dieu.

II. Que signifient les "points" à
la Bourse?

R. Ces points donnent le résultat
du gain ou de la perte sur les opé-
rations financières, valeurs publi-
ques, obligations, actions, etc.

Je suis heureuse de vous souhai-
ter la bienvenue; j'espère que notre
"Page" sera toujours intéressante et
que la "Renommée aux cent bou-
ches" lui fera un avenir de plus en
plus brillant.

MARIONNETTE. — Votre article
n'est pas mal, il dénote de l'observa-
tion; je crois qu'en étudiant et sur-
tout en vous efforçant de semer des
fleurs sur votre style, vous pourriez
atteindre à un bon résultat. L'arti-
cle envoyé est beaucoup trop long
pour notre "page". Sans rancune,
n'est-ce pas, gentille Marionnette?

JEANNE. — Qui a-t-on appelé le
"cyrène de Cambrai"?

R. Fénelon qui fut archevêque de
Cambrai et l'un des meilleurs écri-
vains français.

II. Dans cette phrase: Le génie
italien est tourné vers les beaux-
arts, pourquoi ne pas mettre une
lettre majuscule à l'italien?

R. L'italien est employé ici com-
me qualificatif.

MADEIRAINE. — S'il vous plaît
me donner quelques renseignements
au sujet des médailles-scapulaires?
Qui peut les porter?

R. — Tout fidèle qui a été reçu
dans quelque confrérie avec scapu-
laire (non dans les tiers ordres) et
qui a quelque raison de ne pas por-
ter son scapulaire, peut se procurer
une médaille-scapulaire qui doit
porter d'un côté l'effigie de Notre-
Seigneur montrant son cœur, et de
l'autre celle de la sainte Vierge, en
l'une de ses représentations ordi-
naires, Immaculée Conception, mé-
daille miraculeuse de 1830, Mont-
Carmel, Rosaire ou autre. Il faut
faire bénir (par un simple signe de
croix, même sans les paroles) cette
médaille par un prêtre qui a le pou-
voir de recevoir du scapulaire qu'il
s'agit de remplacer. Si l'on désire
remplacer par cette médaille plu-
sieurs scapulaires (non de tiers or-
dres), il faut qu'elle reçoive autant
de bénédictions (signes de croix)
qu'elle doit remplacer de scapula-
ires, et par un prêtre qui peut rece-
voir de ces divers scapulaires. Lors-
qu'on perd cette médaille, on la
remplace par une autre qu'on fait
bénir de la même manière. Il faut la
porter jour et nuit comme le sca-
pulaire lui-même.

Courriers de la Province

CAP DE LA MADELEINE
CONSECRATION AU S.C. DE JESUS.

Cap de la Madeleine, 25. — Le premier vendredi du mois de février les membres de l'A. C. J. C., Cercle Valquette, consacraient solennellement par la voix de leur président, M. Henri Toupin, leur cœur, leur corps et toutes leurs entreprises spirituelles et corporelles et s'engageaient à suivre le programme de leur association qui est : Piété, Etude, Action.

Comme il fait bon de voir ces adolescents groupés au pied de Jésus-Hostie, lui promettant de l'aimer et de le faire aimer par leurs camarades, en travaillant pour augmenter l'effectif de leurs membres.

Bravo ! chers jeunes gens d'aujourd'hui, vous êtes les hommes de demain qui donneront à l'Eglise, à la Patrie et à la société des "Chevaliers sans peur et sans reproches."

AMONS NOS BRAVES :

A sa dernière séance, le conseil municipal a procédé à la formation d'un Comité de Rapatriement. Voici les membres choisis : Ce sont : MM. L. H. Lorange, président, W. Dubé, S. Lacroix et S. Rocheleau, secrétaire.

Nous sommes heureux de ces nominations, car ces Messieurs ont déjà prouvé leur dévouement en maintes circonstances. Ils se sont mis à l'œuvre immédiatement afin de ramener le plus vite possible dans leur foyer, et de réinstaller ces braves dans la vie civile en leur trouvant de l'emploi, pour qu'ils n'aient pas trop à souffrir de ce changement.

Déjà, une de nos plus pions du Cap est de retour et c'est M. Alphonse Massicotte.

Nous lui souhaitons la "Bienvenue" et nous espérons que les autres conscripts ne tarderont pas à nous rejoindre.

A L'ACADEMIE DES FILLES DE JESUS.

Nos bonnes Sœurs du Couvent des Filles de Jésus avaient le bonheur de recevoir la semaine dernière, la Révérende Mère Marie-Elisabeth, Assistante-générale de la maison de Kermaria en France.

Cette visitante distinguée fait la tournée de toutes les maisons de son Ordre.

Il n'est de dire la joie qu'ont éprouvée nos bonnes Religieuses par la présence de leur Mère. Nous formons des vœux afin que le Ciel la conduise dans ses longs voyages, tant qu'au Canada qu'aux Etats-Unis et en France.

JOLI MARIAGE.

Le 12 février, M. Roméo Sarasin de Trois-Rivières conduisait à l'autel Mlle Juliette Perreault, de la paroisse de Ste-Marie-Madeleine. Il fut du même de circonstance pendant la messe par un groupe d'amis.

M. Prime Sarasin servait de témoin à son fils et M. Cyrille Perreault, à sa fille.

L'heureux couple est parti en voyage de noces pour Toronto. Nos meilleurs vœux les accompagnent. A leur retour, M. et Mme Sarasin demeureront aux Trois-Rivières.

DE RETOUR.

M. et Mme Savère Rocheleau sont de retour de Québec, où ils sont allés assister à la profession religieuse au Bon-Pasteur, de Sr Marie Ste-Emmanuel, "sœur de Mme Rocheleau".

Ils ont passé quelques jours dans leur famille et sont revenus enchantés de leur voyage.

Egalement, Mme Napoléon Savard est de retour de Québec, où elle s'était rendue pour la même circonstance.

DECES.

Depuis le dernier courrier, le bon Dieu a rappelé à lui un de nos sympathiques M. Prosper Hamelin, décédé le 5, à l'âge de 78 ans.

Le 18 fut chanté dans notre église le service du soldat Pioher, mort au champ d'honneur en France, au mois d'octobre dernier.

— Frédéric, enfant de Wilfrid Montplaisir, décédé le 16 à l'âge de 4 ans.

— Paul, fils de Edouard Paquin.

A toutes ces familles que la mort a cruellement éprouvées, nous offrons nos cordiales sympathies.

ODILE.

Voire sang qui est pas tout épuisé une porte justifiée. Adieu dans les petites maisons de l'Action Catholique et alors, l'ont sa préférence que nous en avons.

Cette Grande Vente qui Commence SAMEDI le 1er MARS

C'est la vente des employés. Vous avez le meilleur de l'assortiment a des

Prix extraordinaires de bons marchés

A la liste parue hier, joignez celle d'aujourd'hui, c'est le temps de délier le cordon de votre bourse.

M. P. J.

Fiset

PARDESSUS demi-saison, en melton gris fer ou noir, avec collet velours, élégant et bien fini, valeur de \$35.00. **\$24.95**

PARDESSUS demi-saison, en tweed, drab ou bronze, pour garçons, valeur de \$12.50. **\$9.95**

PARDESSUS en tweed gris, assez pesant, nouveauté, avec ceinture. Valeur \$18.00. **\$10.95**

PARDESSUS en velours noir, solde de ligne, 33 à 37. **\$10.95**

20 pardessus en cravatte gris fer, grandeur, pour hommes un véritable bon marché **\$6.95**

PARDESSUS en tweed gris fer ou gris moyen, (genre tranchés); valeur de \$20.00, pour **\$16.95**

PANTALONS en tweed de fantaisie, très solide, pour le travail; valeur de \$3.00, pour **\$1.65**

5 douzaines de bonnes valises à main, renforts de cuivre, poignée de cuir, valeur de \$1.50. **\$2.39**

Tout ce qui nous reste de nos PARDESSUS d'hiver en tweed, brun ou gris, Ulster ou Trench, \$25.00 à \$27.50. **\$21.95**

M. J.

Gagnon

COMPLETS en serge bleu marin, pour garçons de 8 à 17 ans. **\$5.95**

COMPLETS en tweed de fantaisie, style nouveau, très belle valeur, \$25.00, pour **\$18.95**

COMPLETS en serge noire ou bleu marin, valeur de \$25.00. **\$18.95**

COMPLETS en serge noire ou bleu marin, valeur de \$25.00. **\$18.95**

COMPLETS en drap Vigogne noir ou bleu marin, valeur de \$25. **\$18.95**

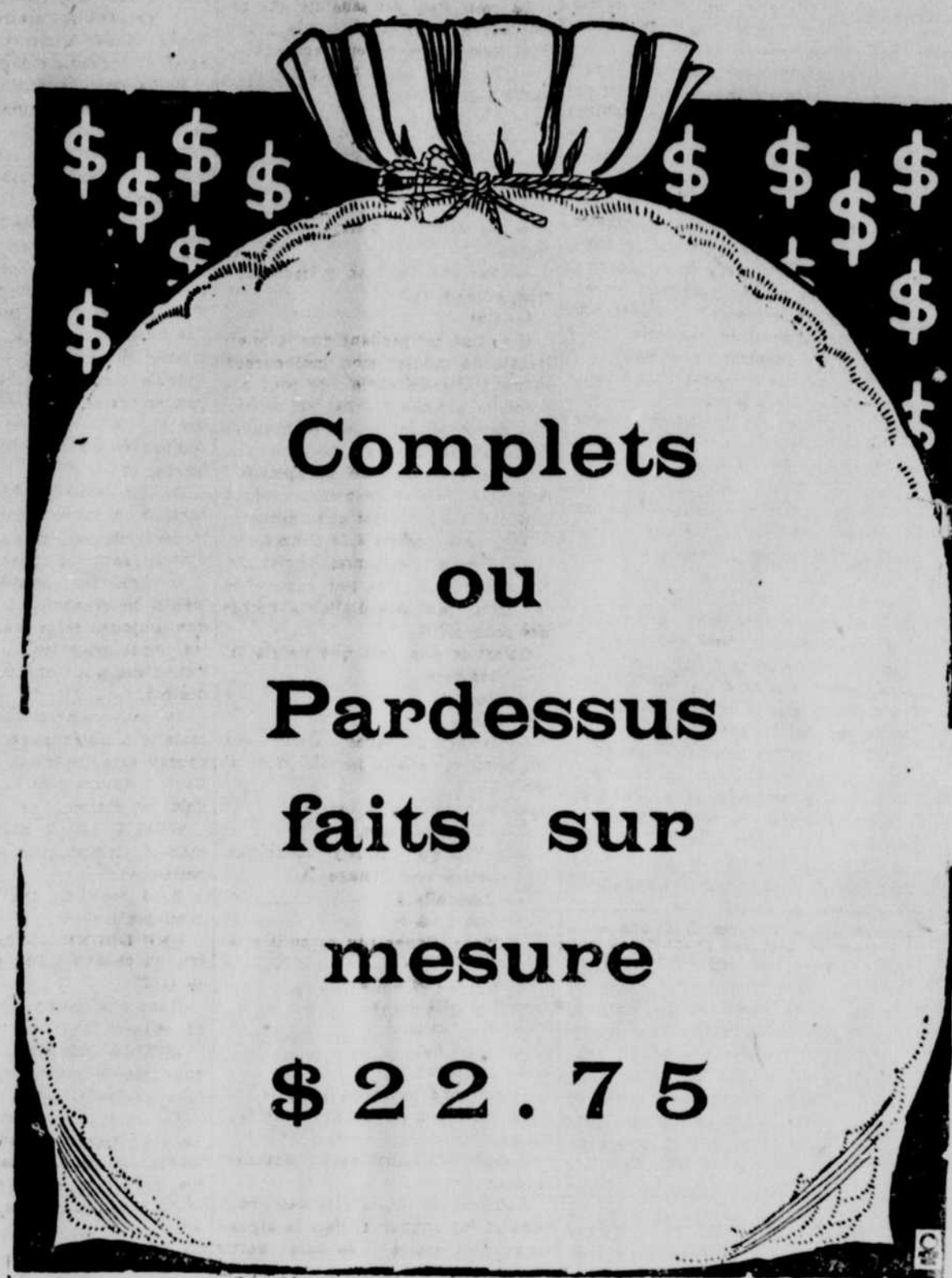
15 imperméables en paramata, drab, grandeur, pour hommes, 36 à 40; valeur de \$8.00. **\$4.95**

10 imperméables en paramata drab, pour garçons; valeur de \$7.00, pour **\$4.95**

PANTALONS courts, culottes, en tweed gris ou brun. **95c.**

5 douzaines de VALISES à main, suit case, une belle qualité de fibre, 21 pouces, Spécial, **\$1.69**

SALOPETTES overalls, en duck bleu marin, pour jeunes gens, 34 à 36. Valeur régulière à \$1.00, pour **\$1.15**



Vous avez le plus grand choix de chaussures avec les meilleurs prix, que vous puissiez espérer. Vous recevrez toute l'attention des commis vendeurs de ce rayon, qui veulent vous favoriser tout particulièrement. Découpez les listes et emportez-les pour comparer.

M. ALEX. VENNE

SOULIERS en kid de couleurs, pointure désassortie, pour bébé. **29c.**

BOTTINES boutonnées en kid, brun, pour bébé. **39c.**

BOTTINES en kid noir, semelles en cuir, point 1. **49c.**

SOULIERS noirs ou bruns avec lanières, 3 à 10. **49c.**

BOTTINES boutonnées, en Dongola noir, 1 à 7. **69c.**

BOTTINES lacées ou boutonnées, 8 à 10, pour fillettes. **\$1.58**

BOTTINES lacées ou boutonnées, 11 à 2, pour fillettes. **\$1.98**

BOTTINES noires, semelles Néolin, 11 à 2, pour fillettes. **\$2.99**

BOTTINES brunes, semelles Néolin, 11 à 1, pour fillettes. **\$3.49**

BOTTINES, semelles huilées ou en

caoutchouc, 2 à 3, pour dames. **\$1.99**

BOTTINES noires, semelles Néolin 3 à 7, pour dames. **\$3.89**

BOTTINES en velours, kip, talons hauts ou militaires, 2 à 7, pour dames. **\$4.49**

BOTTINES brunes, semelles en cuir talons hauts ou militaires, 2 à 7, pour dames. **\$4.98**

Un lot de BOTTINES en veau ou cuir verni, 2 à 4, pour dames. **\$2.29**

SOULIERS en tweed slip-pers, 11 à 2, pour enfants. **49c.**

PARDESSUS en Jersey, pour dames, 3 à 7. **\$1.39**

GUETRES noires, grises, brunes ou drab, 1 à 5. **\$1.89**

BOTTINES en dongola noir, pour fillettes, pointures, 11 à 2. **\$1.79**

M. J. MORENCY

BOTTINES en veau noir blucher, 8 à 10, pour garçons. **\$1.69**

BOTTINES en veau noir, blucher, 11 à 13 pour garçons. **\$2.09**

BOTTINES en veau noir, blucher, 1 à 5, pour garçons. **\$2.39**

BOTTINES brunes ou noires, semelles Néolin, 2 à 5 1/2, pour garçons. **\$4.75**

BOTTINES box kip, blucher, pour hommes. **\$2.95**

BOTTINES brunes, semelles Néolin, 5 1/2 à 10, pour hommes. **\$3.89**

BOTTINES noires, semelles Néolin, 5 1/2 à 10, pour hommes. **\$4.49**

BOTTINES noires ou brunes, semelles Aene, talons en caoutchouc, 5 à 10, pour hommes. **\$5.49**

BOTTINES en veau, tige en kid, 11 à 13 pour garçons. **\$2.48**

BOTTINES en veau, tige en kid, 1 à 5, pour garçons. **\$2.98**

CLAQUES Jacques-Cartier pour hommes. **\$1.19**

CLAQUES désassorties, pour hommes. **89c.**

CLAQUES, 3 à 6, pour enfants. **39c.**

CLAQUES 11 à 2, pour fillettes. **49c.**

SOULIERS en duck noir, lacés, 3 à 7, pour dames. **59c.**

GUETRES noires, 3 à 7, pour dames. **89c.**

GUETRES en drap noir, 3 à 5, pour dames. **99c.**

GUETRES en drap bleu-marine, ou drab, pour enfants. **15c.**

CIRAGE noir pour chaussures la boîte de 10 c., 3 pour **25c.**

Myrand & Pouliot, Limitee

S T - R O C H



SAMEDI 1ER MARS

DERNIER JOUR

A Ceux qui ont été empêchés de visiter
NOS EXHIBITS D'AUTOMOBILES, et
AUX VOYAGEURS DE COMMERCE

Nous voulons bien leur rappeler que demain 1er mars, est la dernière journée de cette exposition.

Les modèles "Willys Knight", "Willys-Six", "Overland", "Winton-Six", vous intéressent tout particulièrement par leur mécanisme moderne, irréprochable, et leur fini qui n'en cède en rien à la partie mécanique de ces somptueux chars qui ont fait l'admiration des visiteurs nombreux qui nous ont honorés durant cette semaine.

Nos voitures de Livraison légères Overland aussi bien que les Camions de marques de renom "Denby", "Kelly Springfield" et "Bethlehem" doivent aussi être mentionnées votre attention et vous intéresseront vivement.

Messieurs les Voyageurs de Commerce sont priés de se rappeler que nous sommes disposés à les recevoir demain tout particulièrement. Amenez vos dames, elles sont les bienvenues.

Qu'on se le dise, le Rendez-vous demain, c'est chez

Salon
Automobiles

Eug. Julien & Co
1200 St-Valier, Québec.

La réorganisation de l'armée allemande

Le correspondant du Daily Mail télégraphie de La Haye: "Le gouvernement profite des troubles spartakistes pour organiser l'armée dans sa forme véritable. Il a interdit aux Conseils de soldats de s'oc-

cuper de choses purement militaires; ils ne peuvent plus nommer ni destituer les officiers. Epaulettes et insignes indiquant les grades ont bien été supprimés, mais les officiers portent maintenant un chevron bleu foncé sur le bras gauche. Le salut est rétabli, malgré les protestations et l'indignation manifestées par les Conseils de soldats."

ne dépêche de Copenhague lui annonçant que l'armée active actuelle de l'Allemagne atteint le même chiffre qu'au printemps de 1914, soit approximativement 350 000 officiers et 750 000 hommes.

La dépêche ajoute que l'armée régulière allemande n'a pas été démobilisée, et que ses pertes ont été aisément remplacées par des volontaires attirés par l'offre de bonnes payes.

D'autre part, le Daily Mail reçoit u-

LES PRIMEURS NOUS ARRIVENT

L'Emulation et l'anxiété se manifestent parmi nos chefs de rayons.

Chacun reçoit les primeurs de la Saison.

Le printemps nous revient, les nouveautés l'accompagnent.

D'ici à une quinzaine de jours, nous invitons tout le monde à examiner nos vitrines et entrer voir étalées dans nos différents rayons les primeurs qui donnent l'avant-goût de l'achat d'un morceau quelconque dont le besoin se fait sentir au début d'une Saison nouvelle.

Jules Gauvin

183 rue ST-JOSEPH.

Le général Pau à Ottawa

RECEPTION HIER SOIR AU CHATEAU LAUREN PAR L'ALLIANCE FRANÇAISE, ET CET APRES-MIDI AU PARLEMENT.

Ottawa, 25. — Spéciale. — Nous ne sommes pas d'Albion. Il y a encore des guerres à l'avenir; il y en aura aussi longtemps que les hommes ne seront pas parfaits.

Que nous caprichions une paix générale et durable, cela est aussi naturel que d'aspirer au bien et au beau, mais n'y a rien d'absolu en ce monde.

C'est ainsi que le général Pau a parlé hier soir devant un auditoire qui s'est réuni au Château Laurier ou l'Alliance Française donnait une séance en l'honneur de la mission française.

Le général a vivement remercié le Canada de son effort de guerre. Ses fils, dit-il, se sont couverts d'une gloire immortelle.

En présentant le général et ses compagnons, l'hon. M. Blondin a rappelé que c'était le général Pau qui, le premier, avait pénétré sur le territoire si cher à la France, l'Alsace, et qui depuis avait été l'âme de la résistance, l'un des plus effectifs organisateurs de la victoire.

En remerciant le général, l'hon. M. Bédard dit que la France avait droit à l'appui moral, économique et financier du Canada.

M. Seigfried a parlé de la psychologie du peuple français durant la guerre.

La mission française, dirigée par le général Pau, visitera la Chambre des Communes et le Sénat cet après-midi, entre cinq et six heures.

Saint-Sauveur

— Nombreux auditoire hier soir chez les Frères pour entendre M. Blais traiter de l'épargne.

M. Blais a vivement intéressé; il a démontré la nécessité de l'épargne, et ce qu'elle peut accomplir quand elle est pratiquée par tout un peuple.

— Si vous n'avez pu vous procurer votre carte pour le magnifique euclyde de ce soir à l'Orphelinat que cela ne vous empêche pas d'y aller; vous trouverez des cartes en vente à la porte. Les prix mis au concours vous ménaient des surprises; il y en a de tout particulièrement intéressantes. Dames et messieurs sont admis, 25 sous seulement.

De l'Étincelle du Sacré-Coeur:

— "Le zèle, le dévouement et l'apostolat sont de belles et bonnes choses, mais hélas! trop rares de nos jours. Pourtant, nous les trouvons dans le cœur de nos petits porteurs de l'Étincelle, que nous remercions au nom du Sacré-Coeur et de la paroisse entière. Un grand nombre de nos paroissiens savent reconnaître leur dévouement et se sont fait un plaisir de le prouver en récompensant jusqu'ici ces dévoués propagateurs de la bonne presse. Mais comme il n'y a rien de parfait ici-bas, pas même la distribution de l'Étincelle, il est arrivé des lacunes. Dans tel et tel quartier, on a été plus généreux, dans tel autre, moins; dans telle rue, le porteur, étant mieux rétribué, est plus fidèle à remettre en main le journal; dans telle autre, ne recevant rien, il est peut-être porté à se donner moins de peine pour le bien distribuer.

Pour remédier à ces déficiences, voici ce qui a été décidé du plein et bon consentement petits messagers:

10. Nos paroissiens à l'avenir ne feront pas de présents aux porteurs de l'Étincelle, sinon au jour de l'an.

20. Les messagers de l'Étincelle s'engagent à remettre le journal fidèlement, comme auparavant à nos paroissiens, en frappant à la porte de chaque famille.

30. En retour de leur dévouement et de leur fidélité, le révérend Père curé, comptant toujours sur le concours de ses paroissiens qui donnent chaque 1er vendredi du mois et donneront encore généreusement quand il fera appel en faveur de notre petit journal et de ses petits messagers, s'engage à leur payer, quatre fois l'an, soit un banquet, soit un voyage, selon la saison et les circonstances, de façon à ce que chacun d'eux soit également récompensé.

P. S. — S'il arrivait certaine semaine que le journal ne vous fût pas remis vous pourriez vous adresser aux messagers. Nous publierons leurs noms, leurs adresses actuelles, avec les rues dont ils ont la charge la semaine prochaine."

— Le bon Frère Amantius, qui depuis huit années s'est consacré au Collège Royal des Frères, à l'instruction et à l'éducation des enfants de notre paroisse, nous a quitté pour Saint-Raymond. Gardons-lui un souvenir reconnaissant pour les services rendus.

Les insoumis ne sont pas des criminels

LES N'ONT PAS EN PRISON. — JUSTES ET INHUMANES PAROLES DU JUGE LANCTÔT À MONTRÉAL.

Montréal, 27 fév. — "Je ne veux pas envoyer ces jeunes gens en prison comme de vulgaires criminels. Je ne veux pas en faire des Jean Valjean, des "Misérables". Ceux qui n'ont pas d'argent pour payer l'amende passeront six heures dans les cellules du Palais de Justice. Ils n'iront pas en prison. Il ne faut pas oublier qu'ils n'ont commis qu'une offense statutaire.

A ceux qui me diront: "Ils sont coupables. Condamnez-les à cinq ans de bagnes" je répondrai que je jugerai ces causes suivant ma conscience. Nous ne sommes pas devant un tribunal militaire et c'est au juge de cette cour à rendre justice."

Telles sont les paroles que le juge Husmer Lanctôt, a prononcées, hier en rendant jugement dans la cause d'un conscrit du nom de L. Beau, accusé d'avoir négligé de se rapporter pour le service militaire. Celui-ci venait de s'avouer coupable et le juge Lanctôt l'avait condamné à \$10.00 d'amende ou un mois de prison.

Mais comme il déclara ne pas avoir d'argent pour payer cette amende, le juge Lanctôt commua la sentence en 6 heures de détention dans les cellules. C'est alors qu'il prononça les graves paroles rapportées plus haut.

Menace du Landit Villa

IL DÉTRUIRA LES PROPRIÉTÉS AMÉRICAINES SI ON NE LUI DONNE PAS UN MILLION.

Juarez, Mexique, 27. — Les troupes fédérales mexicaines ont reçu l'ordre de garder les propriétés militaires des Américains dans le nord du Mexique et 200 hommes ont été envoyés à Santa Eludía, Cusihuiriachic et Madera. Ceci fut fait pour empêcher Francisco Villa de mettre à exécution sa menace de détruire toutes propriétés américaines et de tuer tous employés américains à moins qu'on ne lui paye \$1,000,000 avant le 1er mars. Des munitions ont été envoyées sur ces points par une auto-visualisation spéciale des Américains.

Le tribunal supérieur d'Alsace-Lorraine

L'installation solennelle du tribunal supérieur d'Alsace et de Lorraine a eu lieu le 3 février, à Colmar.

La cérémonie a eu lieu sous la présidence de M. Maringer, haut commissaire à Strasbourg.

Le président Siben a prononcé le discours d'inauguration, dans lequel il a exprimé, au nom de la cour, la volonté bien arrêtée de travailler sans relâche, dans la concorde et l'union, à faire régner sur la terre d'Alsace la meilleure des vertus françaises, la bonté.

Cette tradition française, a-t-il dit, le tribunal supérieur la continuera pieusement. A la brutalité prussienne, nous ferons succéder la douceur française, et notre retour en Alsace-Lorraine sera un long acte d'amour."

M. Maringer a remercié M. Siben des paroles si françaises qu'il venait de prononcer et a adressé au tribunal son salut le plus cordial et ses meilleurs vœux au seuil de ses travaux.

Après avoir reçu le serment des membres de la Cour, le président a déclaré installé le tribunal supérieur d'Alsace et de Lorraine.

La Cour a ensuite reçu le serment des juges des tribunaux de première instance de Colmar, Mulhouse, Sarreguemines et Strasbourg.

Le général de Castelnau a ensuite pris congé des personnalités présentes, quittant Colmar le même jour.

"L'ÉCUEIL DÉMOCRATIQUE",

Jaquette d'actualité, 10 sous l'exemplaire, et 12, par la poste; \$1.00 la douzaine et \$1.10 par la poste; \$7.50 le cent, frais de port en plus. Demandez maintenant votre commande. Contribuez à la répandre.

VISITEZ
l'Exposition
D'AUTOMOBILES
CHEZ
LEGARE
81-73 rue St-Valier

Lisez nos annonces et encouragez nos annonceurs.

6 1/2 - 5 ANS
OBLIGATIONS GARANTIES
Montreal Tramways & Power Co., Limited
REMBOURSABLES 1ER MAI 1924
Coupons: \$100.00, \$500.00 et \$1000.00
Payables à la Banque d'Hochelega et à la Banque des Marchands.
Adressez-vous à
Provincial Securities Ltd.
105, Côte de la Montagne, QUEBEC.
Tél. 6377. J.-H. BOISVERT, N. P. Directeur-Gérant.

Les obligations garanties de la
MONTREAL TRAMWAYS and POWER Co. Ltd
6 1/2% - 5 ans
Peuvent être obtenues, en s'adressant à
J.-A. FOURNIER
Courtier en obligations
15 1/2 rue St-Réal, Québec. Tél. 7050
Renseignements additionnels fournis sur demande.

Nous offrons en vente les obligations suivantes:
Province de Québec
remboursables le 1er juin 1946, pour rapporter 5.35%.
Ces obligations sont exemptes de l'impôt sur les successions.
Ville de Verdun, P. Q.
remboursables le 1er mai 1927, pour rapporter 5 1/2%.
La ville de Verdun, qui forme partie de la banlieue de Montréal, a une population de 23,506 Ames.
NEUVILLE BELLEAU & CIE
Edifice Dominion QUEBEC 120, rue St-Pierre.
Téléphone Nos. 110 et 111.

OBLIGATIONS
MONTREAL TRAMWAYS AND POWER CO., LTD.
6 1/2% - 5 ANS
La Corporation des Obligations Municipales, Limitée
RENE DUPONT, Océant
124, rue St-Pierre
Tél. 6934, Québec.
J.-W. SIMARD, Correspondant
7, Place d'Armes
Tél. Main 1244, Montréal.
Demandez notre liste de "Placements de Mars".

Obligations garanties 6 1/2% Cinq ans
Montreal Tramways & Power Company, Limited
Datées du 1er mars 1916 Intérêt payable le 1er mai et le 1er novembre.
COUPONS: \$100., \$500., NT \$1,000.
Plus le pair (100) plus l'intérêt accumulé.
CONSULTEZ VOTRE NOTAIRE CONCERNANT LA VALEUR DE CES OBLIGATIONS
Ou pour souscrire à cet emprunt et obtenir de plus amples renseignements aux bureaux de
Versailles, Vidrocaire, Boulais, Limitée
MONTREAL
Tél. Main, 7080-7081-7082
50 rue St-Jacques
Hamel & McKay, représentants
104, rue St-Jean, Tél. 4458.

ECOUTEZ LA VOIX DE NOS CHEFS DE RAYONS

QUI ANNONCENT LEUR GRANDE VENTE ANNUELLE DE L'ANNEE

Pour SAMEDI le 1er MARS

Tous les chefs de rayons invitent tout spécialement leurs amis, clients et le public en général d'assister à cette vente d'animation sans pareil.

8ième VENTE

Les autorités donnent carte blanche absolue à tous les chefs de RAYONS, pour leur 8ième vente annuelle. Le mot d'ordre: Battre tous les records.

M. Pamphile Matte

Chef du Rayon des Etoffes à Robes et Soies

offre une vente sans pareille de nouveaux tissus pour costumes, manteaux ou pour robes.

40 pièces de SERGE gabardine, popeline, tissus à carreaux, tweed fantaisie, etc. Valeur de \$2.75 pour **\$1.98**

SERGE, cheviot pure laine, grand largeur, teinte win, beige, marin ou noir, valeur réelle de \$4.50 pour **\$2.94**

DRAP vénitien, 50 pouces de largeur, teintes drab, taupe, vert, noir, marin, valeur réelle de \$5.25 pour **\$3.94**

SERGE pure laine, 54 pouces de largeur, teintes drab, taupe, vert, noir, marin, valeur réelle de \$5.25 pour **\$3.74**

3 lots de TISSUS pour robes ou costumes, à prix frappants **48, 64, 98c.**

Ces lots sont assortis tel que: serge, popeline, gabardine, alpaca, tissus à carreaux, crêpe de Chine etc.

Valeur merveilleuse de Soie

SOIE habutai, couleurs Régulier, \$1.75 pour **\$1.24**

SOIE chiffon de couleurs, 36pes. de large, \$1.10 pr. **79c.**

SOIE popeline, 36 pouces, toutes les teintes, valant \$2. **\$1.59**

SOIE paillette ivoire, 36 pes. Rég. \$3.25 pour **\$2.24**

M. J. Bedard

Chef du Rayon des tapis, prelarts et garnitures de maisons

Invite les familles qui déménageront au printemps de profiter de cette vente de rayons. Toute marchandise achetée à ce rayon durant cette vente pourra être mise de côté et livrée sur demande le 1er mai.

Carrés de TAPIS 10% d'es-compte.

1 pièce de PRELARTS Feltol, prix le verge, **59c.**

MOUSSELINE blanche à rideaux, 25c. Réduit à **12c.**

MOUSSELINE de couleurs, pour draperie, Régulier, 35c. réduit à **23c.**

Régulier, 45 cts., pour **33c.**

MADRAS pour draperie, valeur \$1.00, pour **69c.**

RIDEAU blanc à la paire, valeur \$1.00, pour **69c.**

RIDEAU blanc à la paire, valeur de \$1.50, pr. **\$1.19**

\$2.00, pour **\$1.39**

10% d'escompte sur toutes les couvertures de lit.

M. O.-E. Marier

Chef du Rayon des dentelles, broderies, gants, bas et rubans

Vous réserve une surprise

VENTE DE GANTS

30 douz. de bons GANTS en kid, chevreau blanc, **94c.** valant \$2.00, réduit à

200 douz. de bons GANTS en chamollette blanc ou noir, prix extra spécial, pour **44c., 58c.**

ICI le MAGASIN pour les BAS.

500 douz. de BAS en cachemire, re, union, cordé ou uni, pour dames, filles ou garçons. **39c., 49c., 58c., 68c.**

PURE LAINE

BAS de laine cordé ou uni pour dames; valant \$1.25 et **95c.** \$1.50 pour

VOLANT de BRODERIE fine, sur linon ou sur voile **58 ET 98c.** 27 pes. de large

40 pouces de large. **98c., \$1.24, \$1.59**

\$1.95

10,000 verges de BRODERIES Elosile. Prix, la verge, **5, 7, 9, 12, ET 20c.**

20,000 verges de DENTELLES de coton, fil valentienne, etc. **2, 4, 5, 8c.**

Un lot de GUIPURE blanc, crème ou noir, 29 pouces de large, valant \$1.00. Prix de dé- **29c.**

barras, la verge, **48c. ET 68c.**

M. Ed. Matte

Chef du Rayon des tweeds dit :

qu'il continuera encore sa vente de complets, pendant 8 jours. Ces complets sont de premier ordre et fait sur mesure par M. DION, notre habile tailleur pour hommes, au même prix, c'est-à-dire:

COMPLETS faits sur mesure, fini parfait, ouvrage garantie **\$31.50 pour \$23.95**

\$37.50 pour \$29.95

\$42.50 pour \$34.95

M. Arthur Lachance

Chef des Rayons des Tissus Lavables

donnera des prix pour attirer les foules.

500 verges de mousseline noire de fantaisie pour robes, en vente, tant qu'il y en aura, prix la verge, **15c.**

1 lot MOUSSELINE de fantaisie, de couleurs; régulier, **25c.**

VOILE de couleurs, 4 pouces de large, teintes pâles: Valeur de \$1.00, pour **64c.**

SOISETTE de couleurs, très désirable pour toilette d'été. Valeur réelle, \$1.00, pr. **64c.**

PALM BEACH pour costume d'été, teintes bleu pâle, rose, naturel, blanc, gris. Valeur de \$1.00, pour **68c.**

TOILE et DUCK piqué blanc rayé ou à carreaux, pour costumes, **48c. ET 68c.**

M. Art. Darveau

Chef du Rayon des Chaussures

Il est déterminé à faire disparaître quantité de lignes désassorties sans se préoccuper des prix coûtants.

1 lot GUETRES blanches pour dames, **\$2.00, \$2.50**

pour **\$1.98**

1 lot de BOTTINES lacées ou boutonnées, pour enfants de 3 à 7, **79c.**

Pointure 3 à 7, **\$1.39**

BOTTINES fortes pour garçons, 8 à 13, **\$2.50**

BOTTINES pour garçons, en cuir solide, 1 à 5, Régulier, **\$2.69**

1 à 5, Régulier, **\$2.95**

1 à 5, Régulier, **\$3.95**

ATTENTION

200 paires BOTTINES dame, cuir verni ou gun metal, lacées ou boutonnées, 2, 2½ à 9, **\$4.00, pour \$1.98**

M. E. Giroux

Chef du Rayon des chapeaux et casquettes

donnera 10% d'escompte sur tous les chapeaux pour hommes et jeunes gens, nouvelles formes venant d'être reçus.

PRIX DE DERARRAS

Un lot de CHAPEAUX de feutre, dur noir, \$2 pr. **98c.**

Un lot de CASQUETTES pour hommes **98c.**

DANS TOUTS LES RAYONS

10% à 15% d'escompte

sera alloué sur toutes les marchandises non réduites

M. J.-E. Côté

Chef de Rayon des Confections pour Dames

M. Côté, dit :

Les grandes améliorations que nous avons fait subir à notre Salon de Mode qui nécessitait plus l'espace à cause de l'augmentation constante des affaires de mon rayon m'a incité davantage à augmenter ma marge d'achats déjà je suis en mesure d'offrir pour l'inauguration de mon rayon qui est transformé, où respire la fraîcheur environ 250 costumes et 200 manteaux, et quantité de robes de toilette qui viennent de nous arriver.

10% à 20% d'escompte

COMME ATTRACTION

100 pes chic robes de toilettes en crêpe-Chine ou popeline ou serge. Spécial **\$17.95**

BLOUSES crêpe de Chine. Val. \$5., pour **\$3.69**

JUPONS satin \$1.50, réduit **98c.**

JUPONS, soisette, couleur, Régulier **\$2.25,**

1 lot KIMONOS, crêpe fantaisie, pour dames, **\$2.50**

pour **\$1.24**

1 lot ROBES de maison **\$1.89**

\$3.00, pour \$1.89

M. L. Paquet

Chef du Rayon des merceries pour hommes

attirera les hommes

par une vente extraordinaire de chemises en percal de couleur, il s'agit de 500 douzaines. Prix de vente, **78c. \$1.24, \$1.48**

\$1.74 ET \$1.98

M. J. Corriveau

Chef de Rayon des Confections pour Hommes

Une minute d'attention messieurs: 100 habillements en tweed de fantaisie ou serge marin ou noir, ligne désassorties en vente strictement au prix coûtant **\$18.00**

Une vente de pantalons et tweeds de fantaisie, à des prix frappants.

250 paires, valeur \$2.75 pour **\$1.84**

Valeur \$4.50 pour **\$2.98**

Valeur \$5.50 pour **\$4.19**

Je donnerai en plus 15% d'escomptes sur les nouveaux complets reçus, pour le printemps.

25% d'escompte balance sur les Paletots d'hiver, pour hommes et garçons

M. J.-E. Lortie

Chef du Rayon des Sous-Vêtements

POUR HOMMES, FEMMES ET ENFANTS

Il lui reste encore de l'ancien stock et en fera profiter les acheteurs, cette semaine.

4 caisses de camisoles tricot union, pour dames; prix réduits, **39, 48, 59, 68 ET 89c.**

CAMISOLLES écossaises pour hommes, \$1.25 pour **84c.**

Valeur de \$1.50 pour **\$1.19**

Laine cordée, \$1.50 pour **\$1.19**

Laine naturelle, grandeurs, 44, 46, 48; \$3.00, pour **\$1.98**

EXTRA

2 doz. camisoles, pour bébé ou fillettes, **15c. ET 19c.**

M. A. Bertrand

Chef du Rayon des toiles, cotonnades et coupons au sous-sol

Ce dernier vous promet une vente intéressante de coupons de toutes sortes, tels que

COUPONS coton à drap, jaune, nansouk, coutil.

COUPONS flanellette blanche, rayée.

COUPONS coton à tablier, toile, etc.

Syndicat de Québec

Angle St-Joseph et De la Couronne

En foule SAMEDI le 1er Mars à la Grande

Vente Annuelle de nos Chefs de Rayons

Courriers de la Province

ST-BONAVENTURE

GRIPPE.

St-Bonaventure, 26. — Nous a-

voir la tristesse d'apprendre que

quelques familles de notre paroisse

sont visitées encore par la grippe espagnole. Nous souhaitons à tous nos malades, un prompt rétablissement.

Espérons que cette grippe ne sera pas aussi désastreuse que l'automne dernier

TEMPERATURE.

Depuis quelque temps, nous jouissons d'une agréable température.

Remercions le bon Dieu du beau

temps que nous avons depuis le commencement de février.

ST-REMI

ALLONS A ST-JOSEPH.

St-Rémi du Lac-Aux-Sables, 20. —

Saint Joseph n'est pas seulement un très grand saint, le premier que place la piété des fidèles après la Mère de Dieu, il est encore d'une manière toute particulière, l'ami, le protecteur des familles. La mission

qu'il a remplie sur la terre. Le soin qu'il a pris de l'Enfant-Jésus, les grâces signalées qu'il a obtenues à une infinité de personnes, tout confirme et consacre ce beau titre. Ses plus tendres préférences sont pour la jeunesse, parce qu'il retrouve en elle l'image du Divin Adoléscent. Recourons sans cesse à lui, invoquons-le au milieu de nos luttes, de nos grandes épreuves. Quel que soit le sujet de notre affliction, a-

yez confiance qu'il nous viendra en aide, et nous consolera.

Honorons-le au moins d'une communion durant ce mois.

UN BIENFAIT.

Malgré ses multiples occupations, M. le Curé a su trouver un moment pour réunir les tertiaires. C'est dimanche, 23 février qu'eut lieu la première assemblée interrompue depuis près de deux ans.

CRESCENCE.

Une bonne brochure

Intéressante pour tous, l'étude très

soignée et fort concluante de R. P. Gauthier, des Frères Prêcheurs:

L'IMMUNITÉ REELLE: "Les Corporations religieuses et l'exemption de taxes". C'est une forte brochure

de 64 pages, avec propos à redresser une foule d'idées fausses et à porter la lumière dans les consciences mal

éclairées, sur les droits imprescriptibles de l'Eglise de Jésus-Christ à soustraire ses biens temporels au fardeau des taxes, et sur le véritable progrès social qui découle du libre exercice de ces droits dans une société chrétienne.

En vente au Secrétariat général des Œuvres de l'A.E.C., 101 rue Ste Anne Québec; 10 sous l'unité, \$1.00 la douzaine; au coût \$7.50, par six place.

SOMMAIRE

Québec, 26 Février 1919.

1. L'école au Conseil. — En passant. — Communication. — La crise industrielle en Angleterre. — La Législature. — L'information.
2. Parlement fédéral.
3. Lévis et Lauzon. — La ville et la banlieue. — L'œuvre de la goutte de lait. — Courrier de Grand-Mère.
4. Courriers de la Province. — Feuilleton de l'Action Catholique.
5. Courriers de la Province. — Annonce de la Maison Paquet.
6. Le Foyer.
7. Courriers de la Province. — Annonce de Myrand & Pouliot.
8. Le général Pau à Ottawa. — St-Sauveur. — Les insoumis ne sont pas des criminels.
9. Annonce du Syndicat de Québec.

Bulletin météorologique

VENT D'EST, UN PEU DE NEIGE.

Nominations ecclésiastiques

Par décision de Son Eminence, le Cardinal Bégin : M. l'abbé L. Hudon, curé de Beaumont, a été nommé aumônier de l'Hôpital Général ; M. l'abbé Philippe Mathieu, vicaire à St-Roch de Québec, a été nommé curé de Beaumont.

A l'Université

Ce soir à 8 heures précises, conférence de Monsieur Chapais. Sujet : l'imbroglio constitutionnel.

La Législature

L'assemblée législative, après une courte séance ce matin, et le Conseil législatif se sont ajournés à lundi après-midi à 3 heures.

Archevêque de New-York

Rome, 25. — Mgr Patrick J. Hayes, évêque titulaire de Teocasta, a été nommé métropolitain de l'archidiocèse de New-York, par Sa Sainteté Benoît XV. M. l'abbé Albert Baeger, de Jemes, N. M., a été nommé évêque métropolitain de l'archidiocèse de Santa Fe.

Le R. P. Waddell en deuil

Nous regrettons d'apprendre la mort arrivée ce matin à sa résidence de Ste-Thérèse, de madame Esther Bertrand, épouse de M. J.-B. Waddell. Elle était la mère du R. P. Waddell S. J., curé de Notre-Dame du Chemin, que l'Action Catholique a adopté l'expression de ses respectueuses sympathies.

Feu Madame Waddell sera inhumée lundi, le mardi, à Ste-Thérèse. C'est le R. P. Waddell qui chassera le service.

Mort de Mme Vve Léon Roy, à Lévis

ELLE EST DECEDÉE CE MATIN A L'AGE DE 85 ANS

Nous regrettons d'apprendre la mort de Madame Marguerite de Lavoye, veuve de feu le Notaire Léon Roy, arrivée ce matin, à sa résidence, rue Wolfe à Lévis, à l'âge de 85 ans et 3 mois.

Madame Roy était la mère de notre ancien et estimé collaborateur M. Pierre-Georges Roy, Chef du Bureau des archives fédérales à Québec, de M. le Notaire Adolphe Roy, qui a été ces jours derniers plongé dans le deuil par la mort de son épouse, de M. Ernest Roy, échevin de la cité de Lévis et surintendant de la Cie d'Assurance Métropolitaine et de M. Alphonse Roy, employé de la Commission du Havre à Québec.

Elle était aussi la mère de feu le notaire Joseph Edmond Roy, l'auteur de "La Seigneurie de Lauzon", et de plusieurs autres ouvrages historiques.

Les funérailles auront lieu à l'église Notre-Dame, Lévis, lundi à 10 heures.

Nous offrons à la famille Roy l'expression de nos cordiales sympathies.

CE SOIR

A l'Université Laval, salle des Promotions, à 8 heures précises, leçon du cours d'histoire du Canada, par l'honorable M. Thomas Chapais.

Une bonne puéricultrice est à votre service ce qu'est l'air frais à vos poumons.

Le vin et la bière

UN REFERENDUM AVANT LE 1er MAI — L'OPTION LOCALE.

D'après le Chronicle de ce matin, la nouvelle loi des licences que doit présenter à l'Assemblée Législative le trésorier provincial l'hon. M. Mitchell, mais dont on ne connaît pas même encore les grandes lignes, décrèterait un référendum dans toute la province, avant le 1er mai prochain, afin de permettre au peuple de choisir entre la prohibition absolue et celle où le vin et la bière seraient tolérés.

Le projet de loi serait divisé en deux parties, la première confirmant la loi passée à la dernière session à l'effet d'établir la prohibition absolue, devant entrer en vigueur le 1er mai 1919 ; et la seconde, portant le recours au référendum et certaines dispositions pour légaliser la fabrication et la vente de la bière ne contenant pas plus de 2 1/2 p. cent d'alcool en poids, et du vin ne contenant pas plus de 6 p. cent d'alcool de preuve.

La loi permettrait de plus l'option locale, en cas d'une majorité en faveur de la bière et du vin. Et toute municipalité, sous le régime de la loi Scott pourrait en appeler et décréter un référendum dans ses limites pour savoir si la majorité veut la mise en place de la prohibition absolue ou l'usage du vin et de la bière.

Or ce matin, au cours d'une courte séance de l'assemblée législative, le chef de l'opposition a demandé au gouvernement ce qu'il y avait de vrai dans cette note publiée dans le Chronicle.

L'hon. M. Mitchell répondit que l'information du Chronicle ne venait pas du gouvernement, et que pour le moment il n'avait rien à dire de plus à ce sujet. Quant à la teneur de la nouvelle des licences, la députation la connaîtra bientôt, puisque le bill sera distribué lundi ou mardi.

Incendie côte de la Montagne

DANS LE BUREAU DES INGENIEURS CIVILS, LESSARDS ET GAUVIN, EDIFICE BOSSE

Ce matin, vers 11 heures les pompiers ont été appelés pour éteindre un incendie qui s'était déclaré au troisième étage de l'Edifice Bosse, 147 Côte de la Montagne, dans le bureau de Lessard et Gauvin, ingénieurs civils. L'origine du feu est inconnue. Les pompiers sont parvenus sans trop de difficultés à éteindre les flammes qui, avec l'eau, ont causé des dommages pour plus de \$500.00 à l'édifice et au mobilier. Ce bureau a été endommagé par le feu. Plusieurs autres bureaux ont été endommagés par l'eau.

Attaque contre nos droits

LA PROPOSITION DU DEPUTE EDWARDS — L'ETABLISSEMENT D'UN REGIME SCOLAIRE NATIONAL AU CANADA.

Ottawa, 25. — La nouvelle que les droits constitutionnels de la minorité au Canada avaient fait l'objet d'un débat à la dernière session, et le seraient à la session présente, n'a pas tardé à recevoir une confirmation éclatante.

L'ordre du jour de la Chambre des Communes contient en effet depuis mercredi l'avis de motion suivant :

M. Edwards, vendredi prochain, résolution : "Résolu que de l'avis l'acte de l'Amérique Britannique du Nord soit modifié pour assurer l'établissement d'un régime scolaire national non confessionnel dans tout le Dominion du Canada".

Le M. Edwards, en question, tout le monde l'a reconnu, est le Dr Edwards, député de Frontenac. On devine aussi que cette résolution ait un premier pas et que l'attaque contre nos droits scolaires sera suivie d'une attaque contre les droits de notre langue. Toutes les deux sessions-ci, et pendant quelques temps bien destinées à échouer cette encore.

Salles de rafraichissement

UN NOUVEAU REGLEMENT. — PAS DE RIDEAUX DANS LES FENETRES.

Le comité des Finances a adopté, hier soir, un règlement pour voir au bon ordre dans la ville de Québec, règlement demandé par les partisans de la tempérance. Par ce nouveau règlement toutes les salles de

Entre la Suisse et la Bavière

LES TROUPES SUISSES, SUR LA FRONTIERE ONT RECU DES RENFORTS. — LA SITUATION A MUNICH

Genève, 25. — Les troupes suisses sur la frontière de la Bavière et du Grand Duché de Bade, ont reçu des renforts pour combattre l'agitation qui se fait au-delà de la frontière.

Une dépêche de Munich dit que la situation est confuse dans la capitale de la Bavière. Le Congrès Central demande un gouvernement soviétique. Le Dr W. Muletton ancien directeur des usines Krupp a déclaré qu'il ne travaillerait que de concert avec le Parlement. On a dit qu'il se rendrait à Munich pour conférer avec les chefs socialistes dans le but de former un nouveau cabinet.

Tous les officiers aristocrates des régiments de cavalerie à Munich, ont été arrêtés. Le prince Joachim, plus jeune fils de l'ex-Kaiser, a voulu donner un cautionnement pour avoir sa liberté, mais ce cautionnement a été refusé. Il est accusé d'être un des chefs du mouvement monarchiste.

LE SOVIET ATTAQUE

Berlin, 25. — Le "Vorwaerts" attaquant la proposition d'une république soviétique en Bavière, dit ce qui suit :

"On ne peut pas nier que la grande majorité des ouvriers bavarois sont socialistes-démocrates. Si, cependant, le soviét bavarois veut représenter le rentier des classes ouvrières, il devra s'assurer une majorité socialiste-démocrate."

"L'idée de convertir la Bavière en une république est par trop ridicule."

Les insoumis

Ils SERAIENT ARRÊTES DE NOUVEAU

Toronto, 25. — Le correspondant du "News" à Ottawa dit qu'un arrêté ministériel sera passé incessamment fixant la pénalité qui peut être imposée à ceux qui ne sont pas en règle avec la loi du Service Militaire à \$250. au minimum et à \$5,000. somme maximum. Les amendes qui rentrent en deca de ces deux montants seront valides ; mais toutes les autres seront nulles et les insoumis qui ont été condamnés à des amendes moindres seront arrêtés de nouveau.

Si cet arrêté est adopté, cela signifiera que toutes les amendes de \$5, imposées par M. le juge Langellier, de Québec, seront nulles et que ceux qu'il a condamnés seront de nouveau mis sous arrêt.

La Séance de ce soir

LA SOCIÉTÉ DES ARTS, SCIENCES ET LETTRES.

C'est ce soir qu'aura lieu, à l'Hôtel de Ville, en la salle du Recorder la septième séance publique de la Société des Arts, Sciences et Lettres.

Le conférencier de la circonstance sera M. Léon-Mercier Gouin, avocat, de Montréal. L'hôte d'honneur de la Société sera Son Excellence le Lieutenant-gouverneur, Sir Charles Fitzpatrick, qui adressera la parole.

Un joli programme musical a été préparé. On aura le plaisir d'entendre, entre autres choses, un superbe duo de piano par Mmes Antoinette et Jeanne Turcotte et un solo par Mlle Marguerite Moffet.

Que l'on n'oublie pas que l'entrée de la salle est libre et gratuite.

Le conférencier parlera des Amitiés canadiennes. La salle sera ouverte à 8.15 heures, ce soir.

L'Académie Commerciale

A L'ARENA.

Demain à 2 hrs. commencera la grande fête sportive des élèves de cette institution à l'arena : Cours, ses nombreuses et intéressantes ; à 4 heures, Joute de Hockey ; Laval vs Académie ; Course de deux milles pour le championnat de la ville. Procurez-vous le programme-souvenir. Il coûte 25 sous, et donne droit d'entrée.

rafraichissements ou on vent de la bière de tempérance devront tenir leurs fenêtres libres de rideaux, toiles, afin que les passants puissent voir ce qui se passe à l'intérieur. Le chef de police recevra instruction de visiter ces endroits et faire un rapport. Toute infraction à ce règlement sera punie d'une amende de \$40 ou de la prison. Ce règlement sera soumis à l'approbation du Conseil, ce soir.

L'échevin Fiset proposa aussi la fermeture de ces endroits la même heure que les bars.

Les demandes d'exemption

50,467 ONT ETE NOUMMEES AU JUGE DUFF DU 8 NOVEMBRE 1917 AU 11 NOVEMBRE 1918.

Ottawa, 25. Spéciale. — Le nombre des demandes d'exemption du service militaire portées en appel devant le juge d'appel central Duff par les conscrits ou les autorités militaires, du 8 novembre 1917 jusqu'au 11 novembre dernier, date de la signature de l'armistice, a dépassé 50,000.

Le premier appel interjeté auprès du juge Duff fut entendu le 5 décembre 1917 et le nombre total des demandes d'exemption soumises à la considération du juge d'appel central s'est élevé à 50,467.

Les demandes d'exemption soumises au juge d'appel central venaient des districts suivants : Charlottetown 194, Halifax 1,989, St-Jean 528, Québec 19,342, Montréal, 11,998, Hull 882, Kingston 3,568, Toronto 4,664, London 1,603, Kenora 276, Winnipeg 2,456, Regina 1,609, Calgary 518, Vancouver 840. Total, 50,467.

La revision du tarif

CE QUI A ETE DECIDE AU CAUCUS UNIONISTE.

Ottawa, 25. — Spéciale. — Il paraît avoir été décidé au caucus unioniste de ne pas insister sur la revision générale du tarif à cette session. Les députés de l'ouest se contenteraient de l'abaissement de 12 1/2 pour cent des droits sur les machines aratoires et du rappel de l'impôt de douane de 7 1/2 pour cent établi au commencement de la guerre. Et l'on dit même qu'ils insisteraient pas sur ces deux points, si le résultat devait trop embarrasser le gouvernement au point de vue financier.

Le Quebec Railway

UNE AUGMENTATION DE PRES DE \$25,000.00

A une séance du Comité des Finances, hier soir, on a donné le rapport des opérations du Quebec Railway, pour les derniers 6 mois de 1918. Ce rapport montre une augmentation de près de \$25,000. sur les recettes des derniers 6 mois, comparées à celle de la même période, en 1917.

Juillet, août, septembre 1917 : — \$145,964.61.
Juillet, août, septembre, 1918 : — \$158,141.51.
Oct. Nov et Dec. 1917 : \$127,189.42.
Oct. Nov. Dec. 1918 : \$139,449.45.

L'indemnité sessionnelle

IL EST QUESTION A OTTAWA DE LA PORTER A \$3,500.

Ottawa, 25. — Spéciale. — Les journaux du soir annoncent que les députés casaient d'augmenter l'indemnité sessionnelle à \$3,500. par année. Le coût de la vie et du logement à Ottawa ne leur laissent presque rien à la fin de chaque session, disent-ils.

L'épargne au Canada

Ottawa, 25. — Spéciale. — Les dépôts d'épargne dans les banques canadiennes ont augmenté de 51 millions de piastres en janvier et atteignent maintenant 930 millions. En septembre dernier ils avaient dépassé le milliard, mais les paiements des souscriptions à l'emprunt les avait fait descendre à 958 millions et demi à décembre.

Deux ans aux travaux forcés

POUR AVOIR VENDU DES BOISSONS ENIVRANTES AUX SOLDATS.

Ottawa 25 Spéciale. — Le nommé E. Guillette, un civil, de la Caribou, arrêté et traduit devant la Cour Martiale pour avoir vendu des boissons enivrantes à des soldats, a été condamné à deux ans de pénitencier aux travaux forcés.

Note personnelles

Nelle Gauthier, du rayon des modes à la maison Jules Gauvin, est en voyage d'affaires, à Montréal et Toronto, et sera de retour lundi, le 3 mars.

M. P.-A. Lebel, tailleur pour dames chez Jules Gauvin, partira bientôt pour un voyage d'études aux Etats-Unis et sera absent dix à quinze jours.

Plusieurs des chefs chez Jules Gauvin s'absenteront à tour de rôle d'ici au 15 mars dans l'intérêt de la Maison.

A. THIEMAU 2-24. GAGNON
Comptable
Auditeur
Téléphone La Salle d'Armes
3378
Notre-Dame

THIEMAU & GAGNON
Comptables-Vérificateurs
Liquidateurs de Faillites
Compromis entre débiteurs et créanciers, administrateurs de successions, formation de Compagnies à fonds Social.
25 RUE ST-JOSEPH
Edifice Lavigne & Hutchison
QUÉBEC

Avis de Faillite
Dans l'affaire de
E.-A. CHOUINARD
Québec, P. Q. Bijeux, Inc. insolvable.

Acte est par le présent donné que le dit insolvable n'a fait une cession volontaire de ses biens pour le paiement de ses créanciers, le 25 février 1919.
Les créanciers du dit insolvable sont requis de nous produire leurs réclamations le plus tôt possible.
Québec, le 25 février 1919.

LEFAIVRE & GAGNON.
Cessionnaires-Syndics
Bureaux : 147 Côte de la Montagne, Québec.
25-17

A la Législature

(Suite de la 2e page)

lieutenant-gouverneur celui de l'enregistrement suivi en Angleterre, ou celui des lettres patentes du Secrétaire de la province, qui est en vigueur à Ottawa. Nous n'avons pas cru devoir obtempérer à ces demandes. La raison est que les décisions du Conseil Privé dans la cause de Bonanza et dans la Soumission relative aux compagnies, ont déclaré que les compagnies formées par lettres patentes du lieutenant-gouverneur ont tous les droits et pouvoirs des compagnies autrefois créées par charte royale. C'est pour ce motif que le Conseil Privé a reconnu que les compagnies provinciales avaient la capacité requise pour faire des opérations hors de leur province d'origine. Nous n'avons pas voulu nous exposer à perdre le bénéfice de décisions qui établissent que les prétentions du gouvernement fédéral à ce sujet n'étaient pas fondées. Il est vrai que nous aurions pu rédiger notre législation de manière à rester sous la protection de ces arrêts, même en renonçant au système de la création des compagnies par lettres patentes du lieutenant-gouverneur. Cependant, après réflexion, nous avons cru que nous ne serions pas justifiables de risquer la position que ces arrêts nous ont acquise, surtout lorsque, à tout considéré, le système préconisé n'offre aucun avantage sous le rapport de l'économie ou de l'expédition sur le système adopté par le projet.

Le bill de l'hon. M. Taschereau pourvoyant à la nomination d'un sous-ministre du travail a été adopté, de même que celui par lequel on met au crédit des professeurs et des inspecteurs d'écoles leurs années consacrées à cette carrière pour compter dans le fonds de pension au cas où ils deviennent fonctionnaires civils, et celui qui augmente le traitement annuel des surintendants des bureaux de placements ouvriers.

M. Sauvé est revenu à la charge au sujet du Journal d'Agriculture, répétant que l'on exige trop au "Canada" pour l'impression de cette publication agricole.

L'hon. M. Caron a prétendu que le "Canada" ne fait pas d'argent avec le Journal d'Agriculture maintenant ; il en perd plutôt, dit-il, et s'il en a jamais retiré quelque profit sa caisse ne s'en ressentira pas longtemps étant donné les désavantages qu'il éprouve à cause des nouvelles conditions du coût de la main d'œuvre et du matériel.

On a suspendu l'étude de ce crédit afin de permettre au ministre de l'Agriculture de donner certaines explications demandées par M. Sauvé.

Au début de la séance, la Chambre a fait un accueil enthousiaste au brigadier général Sanat député de Westmount qui revient du front.

Après l'adoption de quelques bills privés la Chambre a ajourné à demain matin, à onze heures et quarante-cinq.

Bourse de Montréal

Span River: 25 à 21 1/2; 150 à 21; 150 à 20 1/2; 25 à 21.
Span River Pfd.: 10 à 7 1/2.
Can. Loco: 25 à 63.
Wayagamack: 25 à 50 1/2; 25 à 50 1/2; 135 à 50 1/2; 20 à 51; 15 à 51; 30 à 51.
St. Lawrence Flour: 10 à 90.
Riordon Pfd.: 10 à 95.
Penman: 50 à 90 1/2; 10 à 90; 10 à 91.
Can. Cotton: 130 à 68; 50 à 68 1/2.
Converter: 130 à 49.
Asbestos: 50 à 52.
Bell Tel.: 41 à 120.
Dom. Steel: 80 à 61; 100 à 60 1/2.
Dom. Steel Pfd.: 10 à 95 1/2.
Can. S. S.: 50 à 44 1/2; 25 à 44 1/2.
Can. S. S. Pfd.: 7 à 78.
Can. Cement: 30 à 67; 1 à 66 1/2.
Glass: 20 à 43.
Nor. Minn. Pulp: 175 à 4.
Banque de Montréal: 35 à 212 1/2.
Banque Royale: 115 à 208.
Emprunt de la Victoire: 1933: 500 à 102 1/2; 400 à 102 1/2; 7500 à 102 1/2.
1923: 2000 à 100.
1922: 300 à 99 1/2; 4000 à 100.
1937: 4000 à 103 1/2.

Mort tragique

St-Ludger, 25 spéciale. — Un bien pénible accident vient de jeter le deuil dans une de nos braves familles, celle de Joseph Sirols. Un enfant de 5 ans, René en tombant avec une paire de ciseaux qu'il avait dans les mains s'est coupé une artère du cou. Le pauvre petit n'a survécu que quelques heures à sa blessure.

A la famille en deuil nos sincères condoléances.

Concert d'orgue

Dimanche prochain sera donné, en la nouvelle église de la paroisse du Sacré-Cœur, un concert sacré, à l'occasion de l'inauguration des orgues.

C'est M. Omer Létourneau, organiste à St-Sauveur, qui sera l'exécutant. Le concert commencera à 7.30 heures p. m.

Rétabli

Monseigneur J.-Arthur Guibault, de Charlesbourg, est heureux d'apprendre à ses nombreux parents et amis qu'il est, depuis quelques jours, de retour de l'Hôtel-Dieu après avoir subi une opération pour l'appendicite.

Avis

Dimanche prochain, le 2 mars, les membres de la Conférence St-Étienne de Loyola, Société S. Vincent de Paul, feront une quête à domicile au profit de leur Conférence, dans les rues situées au nord de la rue S. Jean entre les rues Sutherland et Salaberry.

Ventes d'aujourd'hui

Span River: 25 à 21 1/2; 150 à 21; 150 à 20 1/2; 25 à 21.
Span River Pfd.: 10 à 7 1/2.
Can. Loco: 25 à 63.
Wayagamack: 25 à 50 1/2; 25 à 50 1/2; 135 à 50 1/2; 20 à 51; 15 à 51; 30 à 51.
St. Lawrence Flour: 10 à 90.
Riordon Pfd.: 10 à 95.
Penman: 50 à 90 1/2; 10 à 90; 10 à 91.
Can. Cotton: 130 à 68; 50 à 68 1/2.
Converter: 130 à 49.
Asbestos: 50 à 52.
Bell Tel.: 41 à 120.
Dom. Steel: 80 à 61; 100 à 60 1/2.
Dom. Steel Pfd.: 10 à 95 1/2.
Can. S. S.: 50 à 44 1/2; 25 à 44 1/2.
Can. S. S. Pfd.: 7 à 78.
Can. Cement: 30 à 67; 1 à 66 1/2.
Glass: 20 à 43.
Nor. Minn. Pulp: 175 à 4.
Banque de Montréal: 35 à 212 1/2.
Banque Royale: 115 à 208.
Emprunt de la Victoire: 1933: 500 à 102 1/2; 400 à 102 1/2; 7500 à 102 1/2.
1923: 2000 à 100.
1922: 300 à 99 1/2; 4000 à 100.
1937: 4000 à 103 1/2.

J.-P.-E. GAGNON
L. I. C.
Comptable
VERIFICATEUR
LIQUIDATEUR DE FAILLITES
— ET —
Administrateur de Successions
Compétentes et diligentes apportées dans le règlement des compromis entre débiteurs et créanciers.
44-46 rue Dalhousie
Bâtisse de la Cie Richelieu.

DECES

BOUCHARD. — A S. Louis de 25 février 1919, est décédé, à l'âge de 34 ans, dame Anna Chiffour, veuve de M. Camille Bouchard, née de M. Louis Bouchard. Elle était la sœur de M. M. Georges Chiffour, de M. M. Georges Chiffour, et de M. M. Georges Chiffour, aussi belle-mère de M. M. Georges Chiffour, agent d'assurance.

Les funérailles auront lieu samedi, le 27 février, à 9 heures, pour l'église de St-Louis de Courville. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUDET. — A St-Jean-Baptiste, le 27 février 1919, est décédé, à l'âge de 34 ans, dame Marie-Madeleine Boudet, veuve de M. M. Boudet.

Les funérailles auront lieu samedi, le 27 février, à 9 heures, pour l'église de St-Jean-Baptiste, et de la au cimetière Belmont.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVERGNE. — A Jacques-Cartier, le 27 février 1919, est décédé, à l'âge de 34 ans, M. M. Boudet, veuve de M. M. Boudet.

Les funérailles auront lieu samedi, le 27 février, à 9 heures, pour l'église de St-Jean-Baptiste, et de la au cimetière Belmont.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RAYMOND. — A Québec, le 25 février 1919, est décédé, à l'âge de 34 ans, M. M. Boudet, veuve de M. M. Boudet.

Les funérailles auront lieu samedi, le 27 février, à 9 heures, pour l'église de St-Jean-Baptiste, et de la au cimetière Belmont.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROY. — A Lévis, le 25 février 1919, est décédé, à l'âge de 34 ans, M. M. Boudet, veuve de M. M. Boudet.

Les funérailles auront lieu samedi, le 27 février, à 9 heures, pour l'église de St-Jean-Baptiste, et de la au cimetière Belmont.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Service Anniversaire

PROUX. — Le 1er mars, mardi, à 12 heures, sera chanté à St-Roch des Annonces le service anniversaire de M. Firmin H. Proux, ancien rédacteur-proprétaire de la "Gazette des Campagnes".

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Remerciements

Remerciements pour plusieurs gracieuses lettres par l'intermédiaire de St-Germain Jolles, sœur Thérèse de l'Enfant Jésus de Groulx, Groulx.

Mille remerciements pour l'envoi de fleurs, à la Ste-Famille Jésus, Marie, Joseph, Mme Vve L. Tremblay, 25-17.

Remerciements aux frères Fagnon et St-Joseph, pour leurs fleurs offertes, M. A. 25-17.

Cochons

Nous sommes acheteurs de cochons vivants ou morts, sans égard à la quantité.

Veillez nous écrire pour les prix.

J.-B. Renaud & Cie, Inc.